

Sujet : [INTERNET] Fwd: Parc Éolien du Deyroux - Corrèze 1
De : Jean François Bousquet <vocationjfb@gmail.com>
Date : 21/01/2019 00:50
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Destinataire :

Mr le Président de la commission d'enquête publique
Copie à la presse locale

Bonjour monsieur,

Je viens par la présente vous signifier ma totale opposition à ce projet d'éoliennes industrielles cité en objet :

- un chantier de cette importance (*10 éoliennes de 200m de haut pour commencer, 80mw de prévu soit 24 éoliennes de 3,3 mw !*) et fort discutable par ailleurs, nécessite autre chose qu'une consultation improvisée à la hâte et dans un délai aussi court.
- la beauté de nos paysages est une des raisons principales de l'attrait de la région et de ses retombées économiques, notamment avec l'emploi relatif aux activités (*pas seulement touristiques - de plus en plus de personnes sont devenues sensibles à cette qualité de vie et veinent s'installer pour y travailler et y vivre à l'année ; je peux d'ailleurs en témoigner personnellement où l'un de mes enfants restaurateur en région parisienne souhaite s'installer dès cette année sur la commune de Sexcles où il a déjà prospecté - l'information du projet le fait reculer*) : La dégradation du paysage que constitue ainsi ces énormes machines est une autre raison d'importance pour arrêter ce projet délirant (*un projet qui détruira le bien vivre en Xaintrie, nuisances visuelles, infrasons, pollution des sols: socles en béton jamais excavés !, etc.*)
- Ce projet n'a rien d'écologique, cette dimension étant pourtant une des grandes priorités urgentes de notre temps. L'implantation des éoliennes constituent en effet une grave menace pour la biodiversité et les animaux en particulier. A quoi servira votre électricité dans un environnement dégradé, pour ne pas dire de plus en plus désertique ? De surcroît elles ne sont pas du tout rentables, les rapports d'expert en la matière sont formels (*voir par exemple cet article expliquant très clairement l'arnaque de l'éolien avec des arguments sérieux et solides - et ce n'est pas nouveau, l'article date de 2014. Ci-joint le PDF du texte intégral de cet article*)
- qui plus est enfin, la Xaintrie n'est pas en retard puisqu'elle produit de l'électricité décarbonnée depuis plus de 60 ans !

Ce projet non seulement n'est pas un progrès en matière d'amélioration ou de transition énergétique, c'est une fuite en avant, un gaspillage de l'argent public, et permettez moi l'expression, un projet fumeux dont il est légitime de se demander à qui profite le crime ? ... en tout cas, sûrement pas aux habitants ni au pays.

Respectueusement
Mr Bousquet
6, les renaudets
19320 Champagnac la Prune

--

Jean François et Maryse
6, les Renaudets
19320 Champagnac la Prune
06 68 87 76 80 - 05 87 01 13 68

— Pièces jointes : —

eolien-le-dossier.pdf

30 octets

Sujet : [INTERNET] Enquête publique janvier février 2019 sur le projet de parc éolien du Deyroux

De : Michel Viat <michel.viat@gmail.com>

Date : 21/01/2019 08:05

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

le 21 janvier 2019

Monsieur le Préfet,

Je vous écris pour m'opposer au projet du parc éolien du Deyroux.

Je suis touriste régulièrement à Mercoeur et ce projet risque très fort de me faire abandonner cette magnifique région pour mes futurs séjours, à cause de toutes les nuisances engendrées et aussi pour les futurs changements de types de zone qu'un tel projet ne manquerait pas d'engendrer par la suite.

Mon projet de venir m'installer dans la région est totalement remis en cause.

Par ailleurs, connaissant bien la région, et ceci en toute période de l'année (donc en particulier les rare périodes ventées), il me semble que le dimensionnement nécessaire (200 m !) pour un temps de marche très faible des installations ne doit pas apporter une forte rentabilité à un tel monstre de projet.

Meilleures salutations

Michel Viat

3, rue des Merisiers 25320 Boussières

michel.viat@gmail.com

Sujet : [INTERNET] parc Eolien du Deyroux -Corrèze 1
De : Florence Cappuyns <florence.cappuyns@gmail.com>
Date : 21/01/2019 08:56
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Par la présente, je m'oppose à ce projet d'éolienne déposé par les sociétés Eolfi et sa filiale.

Mes arguments sont les suivants:

Je viens régulièrement en Corrèze pour les vacances, car il s'agit d'une région que j'apprécie beaucoup, pour son caractère rural et sa nature.

Je ne viens pas en vacances pour voir des éoliennes. Je pense que la majorité des touristes pensent comme moi. Qui dit éoliennes, dit diminution du tourisme et donc perte économique pour la région.

Il va de soi que si des éoliennes devaient être installées, je reverrai ma destination vacances. C'est bien dommage, car j'envisageais d'acheter un bien immobilier dans la région.

En installant des éoliennes, c'est le paysage qui va être transformé et qui ne sera plus le beau paysage rural et forestier que l'on connaît.

C'est aussi la biodiversité qui est en danger. Combien d'oiseaux et d'animaux vont être perturbés par les infrasons?

Les éoliennes provoquent également des nuisances sonores pour les humains et il ressort d'études scientifiques, que cela provoque des acouphènes.

En conclusion, il y a énormément d'inconvénients (je pourrais en citer d'autres). Je m'oppose fermement à ce projet, qui j'espère n'aboutira pas et vous demande par conséquent d'émettre un avis défavorable concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, mes salutations distinguées.

Florence Cappuyns
25 b 2 avenue Lambeau
1200 Bruxelles (Belgique)

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien du Deyroux-Correze1

De : Gérard Stéfanini <gerardstefanini@orange.fr>

Date : 21/01/2019 09:34

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame Stéfanini Claudie habitant à La Chapelle Saint Géraud, Lieu dit Croisille , 19430.

Je m'oppose à l'installation du parc éolien du Deyroux pour les raisons suivantes :

----- Les pollutions sonores et lumineuses vont me priver de la jouissance de la maison dans laquelle mon mari et moi avons beaucoup investi.

----- La production, aléatoire ,de cette installation sera sans rapport avec les zones dévastées.

----- Les gorges de la Cère, zone classée, seront irrémédialement dénaturées.

----- Les activités touristiques, qui donnent encore un peu de vie à nos zones rurales, vont disparaître.

Je vous prie de bien vouloir enregistrer mon opposition dans le registre d'enquête.

Mecci

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux-Correze1

De : Gérard Stéfanini <gerardstefanini@orange.fr>

Date : 21/01/2019 09:33

Pour : pref-environnement <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur Stéfanini Gérard, demeurant à La Chapelle Saint Géraud, Lieu dit Croisille, 19430

Cet e-mail annule et remplace mon mail précédent.

Résident huit mois par an dans la zone de Camps, citée en objet, dont j'apprécie le calme, le silence, le ciel nocturne et où je suis propriétaire depuis vingt-cinq ans d'une très ancienne maison corrésienne :

Je suis opposé à ce projet du parc éolien du DEYROUX pour les raisons suivantes :

Je n'ai JAMAIS ETE CONSULTE, préalablement au développement de ce projet, ni par mes élus, ni par les propriétaires signataires.

Le GIGANTISME des installations nuit gravement aux paysages auxquels les habitants sont très attachés et à la spécificité des gorges de la Cère.

Les NUISANCES sanitaires -en particulier l'influence des INFRA-SONS- sur les hommes et les animaux ne sont pas prises en compte .

Les DEGATS pour les personnes et les biens en cas de rupture mécanique sont largement sous-estimées.

Le projet est en contravention avec la loi NATURA 2000. La présence de dix machines et plus dégradera de façon irréversible ce site et sa bio-diversité.

C'est dans la POCHE DES CONTRIBUABLES que l'état prélève les sommes nécessaires au subventionnement de l'éolien.

La PRODUCTION de ces engins est dérisoire rapportée à leurs dimensions.

Vous voudrez bien vous référer aux données EDF : renouvelable, hors hydraulique =1,9% .

Je vous prie de bien vouloir enregistrer ma contribution.

Veuillez accepter mes salutations.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Parc Eolien du Deyroux

De : Quentin Fustec <q.fustec@hotmail.fr>

Date : 21/01/2019 10:01

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je me permets d'exprimer mon avis favorable au projet éolien du Deyroux, qui s'inscrit dans la continuité de la transition énergétique française. D'un point de vue objectif, c'est une nécessité de faire évoluer notre mixe énergétique, et je suis convaincu qu'un territoire comme la Corrèze où j'ai passé tant d'été, est prêt à participer. D'un point de vue subjectif, les éoliennes s'inscrivent très bien dans le paysage.

Dans l'espoir de voir ce projet sortir de terre, et prendre le vent,

Bien cordialement,

Quentin FUSTEC

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 21/01/2019 10:43
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Lara Tran

Adresse de messagerie:

laratran65@gmail.com

Sujet:

Avis favorable - Projet Eolien Deyroux

Message:

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique je souhaite apporter mon soutien au projet du parc Eolien du Deyroux.

Ce projet participe à la transition énergétique et contribue à atteindre nos objectifs français en terme de production d'énergie renouvelable.

Etant familière avec ce territoire en période de fêtes je serai ravie de le voir accueillir et accompagner un tel projet plein de bon sens.

Bien sincèrement,

Lara Tran

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Projet éolien du Deyroux

De : fsgianu@protonmail.com

Date : 21/01/2019 10:50

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique qui m'a été signalée par un site Internet d'opposants au projet éolien du Deyroux en Corrèze, je me suis rendu sur le site du projet (<http://parc-eolien-du-deyroux.fr/> trouvé sur Google) et j'aimerais exprimer mon point de vue qui se détache fortement des opinions exprimées par les opposants:

- La Corrèze est un département que je traverse tous les étés pour me rendre sur les bords de la Dordogne. J'apprécie beaucoup ses paysages et son atmosphère bucolique marquée par l'élevage. Nous dormons d'ailleurs régulièrement dans un hébergement rural près de Mercoeur et profitons de cette base pour faire des balades dans cette micro-région que nous connaissons bien.

- je suis favorable aux éoliennes en général et à leur implantation à cet endroit car je pense que leur mouvement lent et leur propreté contribueront au calme et à la tranquillité du paysage. Cela me rappelle les moulins d'antan et leur intégration naturelle dans le paysage.

- Je préfère de loin voir des éoliennes en mouvement plutôt que la ligne à haute tension qui balafre le paysage boisé entre Mercoeur et Camps.

- dans le Puy de Dôme, nous voyons souvent les animaux se rassembler sous les éoliennes et je trouve cela très beau. J'attends avec intérêt l'arrivée des éoliennes de Deyroux pour voir la même chose. Il y a un vrai mariage entre la nature et les éoliennes.

- j'imagine bien que ce projet va rapporter des recettes pour les communes et les agriculteurs. Je trouve cela sain de créer un revenu local qui contribue au maintien d'une économie rurale.

Pour toutes ces raisons, je soutiens le projet éolien de Deyroux avec l'espoir qu'il voie le jour.

Cordialement.

Faustine Giani

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 21/01/2019 12:11
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Chanfreau

Adresse de messagerie:

echanfreau@yahoo.fr

Sujet:

avis

Message:

Bonjour,

A l'heure où le changement climatique se fait de plus en plus prégnant et impactant, l'éolien du fait des faibles coûts et de ses impacts limités (par rapport par exemple au nucléaire) me semble approprié pour répondre de bonne manière à nos besoins énergétiques dans un mix énergétique global.

je suis donc pour un tel projet

Cordialement

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Fw: Enquête publique parc éolien du Deyroux

De : danièle Jacquot <danyjacquot@yahoo.fr>

Date : 21/01/2019 12:53

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour

Par ce mail je tiens à donner notre position par rapport au projet d'éoliennes en Xaintrie.

Nous avons prévus de nous installer définitivement en Corrèze dès notre retraite (d'ici 2 ou 3 ans)
Pour l'instant nous rénovons une maison ancienne sur la commune de Sexcles où nous passons tous nos congés.

Si nous avons choisi la Corrèze c'est parce qu'y ayant de la famille, nous avons découvert un territoire encore **préservé..**

Cette région nous paraissait à juste titre encore **paisible et en pleine nature avec des paysages sauvages et forestiers .**

Alors comprenez quelle a été notre stupeur en apprenant que des éoliennes pouvaient y être implantées.. !!

La Corrèze étant un département déjà bien équipé en énergie verte (barrages multiples) elle n'en a pas besoin davantage..

Nous tenons donc à dire que nous sommes tout à fait contre ce projet !!

Qu'il aille s'implanter ailleurs où il n'y a pas d'énergie verte; Nous nous avons déjà suffisamment de pylônes électriques dans notre paysage.

Merci de tenir compte de nos avis...

Jacquot Jean Marie et Danièle.
Le Freyssinel
SEXCLÉS 19430

Madame, Monsieur,
M. Jean KAMMIS
45020 BÉGIN

Je vous prie de transmettre ce questionnaire à
M. Jean KAMMIS
45020 BÉGIN

Je vous prie de transmettre ce questionnaire à M. Jean KAMMIS

Veuillez noter que nous sommes absolument convaincus de l'intérêt d'éoliennes sur le territoire de Bégin.

Il s'agit de répondre à des questions sur l'impact de l'installation d'un parc éolien sur votre territoire et sur la population.

Il s'agit de répondre à des questions sur l'impact de l'installation d'un parc éolien sur votre territoire et sur la population.

Il s'agit de répondre à des questions sur l'impact de l'installation d'un parc éolien sur votre territoire et sur la population.

Il s'agit de répondre à des questions sur l'impact de l'installation d'un parc éolien sur votre territoire et sur la population.

Il s'agit de répondre à des questions sur l'impact de l'installation d'un parc éolien sur votre territoire et sur la population.

Il s'agit de répondre à des questions sur l'impact de l'installation d'un parc éolien sur votre territoire et sur la population.

Il s'agit de répondre à des questions sur l'impact de l'installation d'un parc éolien sur votre territoire et sur la population.

Il s'agit de répondre à des questions sur l'impact de l'installation d'un parc éolien sur votre territoire et sur la population.

Il s'agit de répondre à des questions sur l'impact de l'installation d'un parc éolien sur votre territoire et sur la population.

CM 3 F11

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 21/01/2019 16:02
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

C. Chabert

Adresse de messagerie:

cetmlchabert@gmail.com

Sujet:

Tourisme

Message:

Campingcariste habitué de sillonner les routes de France et plus particulièrement de la Corèze et de la Charente, j'ai été interpellé par ce site internet lors de la préparation de mon prochain voyage. J'ai souhaité intervenir sur cette enquête car j'en ai marre des idées reçues. Je suis plus dérangé et perturbé par les colonnes de fumée blanche, visibles à des dizaines de kilomètres, qui s'échappent des centrales nucléaires que par les éoliennes qui rythment mes voyages. Il faut arrêter de dire que ces éoliennes chassent les touristes. Ce n'est pas vrai et cela ne change rien à mes voyages de savoir qu'il y a ou non des éoliennes. Au contraire, je trouve que les communes qui choisissent ce développement ont bien du courage et je choisis de m'arrêter dans ces communes pour les repas ou les nuits. La transition énergétique passe forcément par le développement de l'éolien. Une éolienne est un bel objet qui ne pollue pas et s'intègre au paysage comme nos clochers. Ma petite fille, en CE1, illustre ses dessins de collines, d'arbres et.. d'éoliennes.

Aidons ces développements et sortons du XXème siècle... Oui, les éoliennes sont utiles et ne font pas reculer les touristes qui aiment la campagne Française, bien au contraire.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 21/01/2019 16:11
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

REGINE ET MICHEL PRUNET

Adresse de messagerie:

prunetmi@gmail.com

Sujet:

Parc éolien du Deyroux Corrèze 1

Message:

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Le 20 janvier 2019, nous vous avons fait part (sur ce site) de notre FERME OPPOSITION à la construction du parc éolien du Deyroux, mais avons omis de vous préciser notre adresse :

*PRUNET Michel et Régine
MURGAT
19430 SEXCLES*

notre résidence principale est orientée face à ce projet à très courte distance.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la commission, à nos respectueuses salutations.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux-Corrèze 1

De : Macabet Jean-Pierre <jpmacabet@yahoo.fr>

Date : 21/01/2019 17:06

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Jean-Pierre MACABET

6 route des tours

Saint Bonnet les tours de Merle.

Je comprends difficilement l'intérêt de la pose d'éoliennes avec les nuisances qu'elles induisent (bruit, laideur, impact sur la biodiversité et tracas divers pour les habitants) dans une région où le tourisme est l'une des plus importantes ressources.

J'ai la sensation que ce projet n'est soutenu que parce que le constructeur pense que la faible densité de la population lui permettra de s'installer avec un minimum d'opposition. C'est pourquoi, Monsieur le Préfêt, je pense qu'il est de votre devoir de vous y opposer; en effet votre charge de représentant de l'état vous fait obligation de défendre les populations qui n'ont pas le nombre pour faire entendre leur voix.

Je vous prie, Monsieur le préfêt, de bien vouloir recevoir l'expression de mes sentiments respectueux

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien du Deyroux

De : brigitte chièze <brigittechieze@hotmail.fr>

Date : 21/01/2019 20:38

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Mon mari et moi-même sommes opposés à l'implantation d'éoliennes dans notre ciel corrézien. Bien que conscients de l'urgence de trouver une solution environnementale pour diminuer les gaz à effet de serre, nous ne pensons pas que la solutions vienne de l'éolien.

Même avec des éoliennes partout en France cela ne suffirait pas à fournir tous les foyers en électricité, surtout que la Corrèze est un département très peu venteux avec son relief très escarpé. Notre département à de plus de multiples barrages électrique et on y a vu récemment l'implantation de centrales photovoltaïques (Gros Chastang, la Montane ...)

Nous qui allons souvent à Vierzon, je peut vous dire que 8 fois sur 10 les éoliennes du secteur sont toutes à l'arrêt total bien qu'étant dans une plaine très venteuse. D'autre part nous pensons que les sociétés qui prennent le marché des parcs éoliens ne voient que les gros sous que cela leur rapporte et en on rien à faire des gens, du patrimoine de la faune etc...

Dans le secteur de Camps et dans le reste du territoire corrézien les éoliennes auront plus d'inconvénients que d'avantages :

- maisons invendables ou à des prix bien inférieurs à leurs valeurs
- destruction du paysage et du sous-sol
- danger pour la santé (bruit, lumière...)
- danger pour la faune sauvage (déforestation massive)
- danger pour les oiseaux migrateurs qui sont désorientés à l'approche des pales
- danger pour les chauve-souris
- danger pour la réimplantation du milan royal qui risque à nouveau de disparaître
- dévalorisation du patrimoine (Argentat et ses quais, les Tours de Merle, etc..)

Alors que la politique du Département devrait être de mettre tout en oeuvre pour attirer des familles afin de le repeupler comme notre voisin le Cantal (les derniers chiffres montrent une diminution de la population chaque année), celui-ci met tout en oeuvre pour faire fuir les gens.

Enfin, nous faisons parti de la grande région Nouvelle Aquitaine, quand y aura-t-il des éoliennes dans le bordelais au milieu des vignes de Saint-Emilion ? Certainement jamais. Cela ne doit pas être à l'ordre du jour.

Brigitte et Alain CHIEZE, Gimel les Cascades



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Enquête public Parc éolien du Deyroux

De : Véronique Lescure <veroniquelescure@aol.fr>

Date : 21/01/2019 22:25

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Je suis briviste et une branche de ma famille est originaire de Sexcles où mon frère possède une maison. J'apprécie particulièrement la Xaintrie, ses paysages préservés, son authenticité... Quitter Brive et me rendre à Sexcles est déjà pour moi un dépaysement, occasion de ressourcement et de bien-être.

Je n'imagine pas que l'on puisse s'attaquer à ce secteur tant apprécié par ceux qui y vivent, s'y installent ou sont de passage en y installant un parc éolien aux dimensions démesurées. Ce serait donner un coup mortel à ce magnifique coin de Corrèze qui détient dans la beauté de ces paysages, le charme de son patrimoine bâti, la quiétude de ses petits chemins son meilleur atout pour lutter contre la désertification. Alors que de louables initiatives voient le jour pour valoriser ce secteur, parallèlement avec la mise en valeur la haute vallée de la Dordogne, il serait totalement incohérent d'autoriser un projet d'éoliennes de 200 m de haut condamnant la Xaintrie à la banalisation de son cadre et à l'industrialisation irréversible de son sol. Lorsque j'évoque ce projet autour de moi à Brive, très nombreux sont ceux qui s'en émeuvent et ont du mal à concevoir qu'un tel massacre puisse être projeté. Je sais également que parmi les habitants des communes concernées une immense majorité est opposée à cette implantation et ce n'est là que bon sens.

Pour ma part, j'adhère totalement aux nombreuses et sévères réserves exprimées dans le cadre de cette consultation, qu'elles soient d'ordre esthétique, économique, sanitaire, patrimonial... et je vous fais part de mon opposition au projet du Parc éolien dit "du Deyroux".

Monsieur le Président de la Commission d'enquête, je ne doute pas que vous saurez estimer à sa juste mesure le rejet qui s'exprime nettement au travers des témoignages de ceux qui apportent leur sincère contribution à cette consultation.

Je vous remercie par avance pour le soin que vous porterez à en nourrir votre réflexion et l'avis qui en découlera.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, l'expression de mes salutations distinguées.

Véronique LESCURE
19100 Brive-la-Gaillarde

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 22/01/2019 04:51

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Olivier Stocker

Adresse de messagerie:

olivier1818@hotmail.com

Sujet:

Parc eolien de correze 1

Message:

Bonjour,

Je souhaitais faire part de l'opposition de tous les membres de notre famille sans exception sur ce projet complètement inutile et malvenu dans notre si belle region.

Mes enfants Elliot, Gaspard, Cosima et moi meme venont trouver dans cette magnifique region de Sexcles de precieux moments pour se ressourcer entre amis dans un cadre complètement unique et naturel. Ces 10 eoliennes seront une "verrue" sur notre patrimoine. je suis donc feroquement contre ce projet d'eoliennes, comme d'ailleurs toutes les eoliennes en France. C'est une energie qui pour moi n'as pas fait ses preuves, car a un instant donne, de nombreuses eoliennes ne fonctionnent pas ou ne sont pas raccordees au reseau.

une horreur a eviter a tout prix! un non sens economique et culturel qui etonnera nos petits enfants quand ils verront les vestiges delabres des dernieres eoliennes datant du debut du XXie siecle ayant survecu a l'affront du temps. Une dizaine d'eoliennes clairsemees dans une campagne, seront aux energies renouvelables dand 20 ans, ce qu'est le Minitel au smartphone aujourd'hui: une idee d'avenir mais tres mal executee!

Oui a l'energie renouvelable, mais non a la destruction visuelle de nos campagnes.

Il y a mieux a faire.

Cordialement,

Olivier Stocker

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du Parc éolien corréze

De : Kristien Naessens <kristien.naessens@gmail.com>

Date : 22/01/2019 11:34

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

je suis Kristien Naessens, j'habite Monceaux sur Dordogne et je développe des activités touristiques (Gîtes, table d'hôtes , randonnée)

Je suis venue ici de la Belgique pour la nature, la beauté de la région, la biodiversité...

Je m'oppose à l'implantation des éoliennes pour les raisons suivante:

Des éoliennes de 200m d hauteur son des engins industrielles, qu'on doit mettre dan des zones industrielles, pas dans des beaux paysages avec toutes les nuisances comme les infrasons, la laideur, visible de très loin, le danger pour les oiseaux, les socles de béton...

Les implantations seront implantés près des zone protégés comme natura 2000.

Ces engins vont dévaloriser notre patrimoine bâti et le potentiel touristique.

En plus dans une région ou il y a peu de vent, seront très inefficasse point de vue

production. Et la Corrèze produit déjà suffisamment d'énergie verte avec les hydroturbines.

Au lieu de créer des emplois, elles vont faire le contraire par le dévlorisation de la région.

pour tous ces raisons, je m'oppose radicalement contre ce parc éolien.

Kristien Naessens,

Le Bellet, 19400 Monceaux sur Dordogne.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 22/01/2019 17:43
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

francis pestourie

Adresse de messagerie:

francis.pestourie@wanadoo.fr

Sujet:

projet eolien

Message:

*Mr le prefet de la Correze,
Habitant de Camps,je viens vous signaler mon inquiétude face au projet èolien du
deyroux,possedant des gîtes et des chambres d'hôtes dans le bourg.Ayant beaucoup investi
dans le tourisme je suis CONTRE CE PROJET inutile pour notre commune.
Camps, c'est les gorges de la Cère,c'est sa faune et ses forets et c'est ce qui fait venir nos
touristes.Faisant table d'hôtes,j'ai l'occasion de converser avec mes clients quotidiennement
et je peux vous assurer que ceux-ci sont contre ce projet,ne comprenant pas pourquoi on
viendrait défigurer notre paysage exceptionnel.
Ce parc éolien est inutile car notre région n'est pas ventée et celui- ci tournerait qu' à faible
rendement(15 à 20%).
La société Eolfi,promoteur du projet traite la population du canton avec un grand
mépris,assurant que tout sera mis en oeuvre pour préserver la faune et la flore,et là,je ny
crois pas,nous n'avons pas encore réussi à dresser nos oiseaux sauvages et nos chauve-souris.
Quant aux infra-sons je ne vous en parle mèmepas;les études d'impact nocif sur la santé
parlent à ma place.
je vous demande donc de prendre mon avis défavorable en compte.*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquete publique "Parc éolien du Deyroux"

De : nicole.bitarelle@laposte.net

Date : 22/01/2019 21:02

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Mr le Président de la commission d'enquête publique "Parc éolien du Deyroux,"
Mairie
le bourg ,
19430 Camps St Mathurin Léobazel.

Nous adressons ce courrier à l'aube de l'année 2019 pour souligner ce qui se profile à l'horizon de nos campagnes et surtout pour vous apporter les raisons de notre désaccord total sur le projet de parc éolien prévu sur notre commune.

"parc Eolien du Deyroux -Corrèze 1"

Faut-il souligner que ce projet a peu d'intérêts pour les riverains mais plutôt des inconvénients :

- la dévalorisation de notre patrimoine implanté dans un site classé qui va être défiguré
- la qualité de vie dans nos maisons, principales ou secondaires, des nuisances visuelles ou acoustiques, mais aussi et surtout des conséquences souvent graves sur notre santé qui est sans aucun doute notre bien le plus précieux. N'est ce pas une priorité pour tous ?
- pour les amoureux de cette belle région de la Xaintrie et des Gorges de la Cère, qui viennent se reposer et se ressourcer loin des pollutions des villes, et aussi apporter de la vie dans nos villages qui se dépeuplent au fil des ans.

Nul ne peut détériorer , détruire, enlaidir, polluer notre paysage, surtout pas les INVESTISSEURS qui ne veulent pas reconnaître les inconvénients ou que l'implantation et la nécessité de tels édifices soit justifiée mais seulement l'enjeu financier.

Nous avons dans notre région suffisamment d'électricité produite par nos barrages. Sans compter qu'à l'heure où l'on nous parle sans cesse de pollution et de protection de la nature, il s'ajoute, en ponctionnant encore "l'argent publique", du béton, des pylones, des câbles et sans oublier le devenir de ces MONSTRES dans 2ou 3 décennies quand leur durée de vie aura expirée.

NOUS NOUS OPPOSONS TOTALEMENT A CE PROJET D'EOLIENNES INDUSTRIELLES.

Mr et Mme BITARELLE Guy

20 Rue des Aulnes

19490 STE FORTUNADE

Propriétaire d'une résidence secondaire au village de Lacombe - 19430 CAMPS- ST MATHURIN LEOBAZEL

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Christian et Anne du Pradel <chandupradel@gmail.com>

Date : 22/01/2019 21:46

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

M. le Président,

je vous envoie ce mail pour vous dire que je suis totalement opposée au projet d'éoliennes industrielles en Xaintrie. Ce petit territoire méconnu est une succession de larges paysages panoramiques magnifiques., sur les monts du Cantal et les plateaux de basses Corrèze. On ne peut imaginer ces vues panoramiques entravées par ces constructions industrielles de 200 m de haut. A décourager les amoureux de grands espaces...quid du label Natura 2000 et Réserve de biosphère?? et une détérioration de notre patrimoine bâti rural exceptionnel.

De plus les riverains des parcs existants sont unanimes pour dénoncer les problèmes de santé et désagréments liés à la proximité des éoliennes... tant pour les humains que pour les animaux.

Le rendement de ces engins qui fonctionnent occasionnellement , quand il y a du vent, est bien connu pour être des plus faibles pour l'investissement d'installation. Nos agriculteurs sont bien tentés par les prix qui sont proposés à l'installation, pour compléter leur revenus ou sauver momentanément leur exploitation mais quel désastre quand dans 20 ou 30 ans il faudra recycler tout ce bazar , devenu obsolète et inutilisable ... est ce bien loyal de les prendre ainsi en otages?

Donc je joins mon opposition à de très nombreuses autres dans la région, et espère que votre bon sens l'emportera sur les intérêts des sociétés qui viennent polluer nos régions et n'y vivent surtout pas.

Cordialement

Anne du PRadel

Sujet : [INTERNET] Objet: enquête publique Parc éolien du Deyroux.

De : Michel Langrené <jijale60270@hotmail.com>

Date : 23/01/2019 15:25

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Mr et Mme Langrené
87 rue Paul Bert
60270 Gouvieux

è

Monsieur

Pour faire suite à votre courrier du 8 janvier 2019, je viens par la présente vous confirmer mon regret concernant l'implantation d'un parc éolien qui va de ce fait dénaturer entièrement cette si belle région de France.

Comme vous l'indiquer, l'autonomie en électricité est déjà couverte par les nombreux barrages déjà en place. Pourquoi dépenser de l'argent (certainement impacté indirectement par les contribuables) alors que l'autosuffisance en électricité est déjà existante.

Même si je viens dans cette région à titre occasionnel, je tiens à apporter mon soutien aux autochtones qui eux y vivent annuellement.

Espérant que ce message sera pris en considération et qu'il puisse apporter une réflexion positive aux décideurs de ce projet, je vous pris d'agréer mes sincères salutations.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du Parc éolien du Deyroux
De : Daniel COUDERT <coudert.d@wanadoo.fr>
Date : 23/01/2019 19:37
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr
Copie à : Daniel COUDERT <coudert.d@wanadoo.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique du Parc éolien du Deyroux.

Veillez lire mes observations doc.pdf en pièce jointe. (3 pages)

Cordialement.

Daniel COUDERT

— Pièces jointes : —

Observations Enquête Publique Parc du Deyroux Correze 1.pdf

30 octets

M et Mme Daniel COUDERT
22 Rue du Four à Chaux
15130 ARPAJON SUR CERRE

Objet: Enquête publique sur le projet du "Parc éolien du Deyroux Corrèze 1"

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Je suis né au Grand Chemin, commune de Camps St Mathurin, où j' ai vécu toute ma jeunesse, et par la suite j'y ai passé tous mes week-ends, aujourd'hui jeune retraité de l'hydroélectricité, je profite de ce temps libre pour venir fréquemment en famille me ressourcer et entretenir le patrimoine familial, auquel je suis fortement attaché.

Mon épouse qui a le statut d'exploitante agricole, et moi même passionné par la forêt, nous nous efforçons de conserver ce patrimoine transmis par nos parents qui ont travaillé péniblement toute leur vie pour conserver cette harmonie paysagère.

Le fait d' avoir été membre d'associations dans cette commune, et aujourd'hui Président, montre mon attachement à la région et plus particulièrement à ce territoire.

Notre patrimoine bâti au "**Grand Chemin**" est composé d'une maison d'habitation, d'une grange et ses dépendances qui seraient situées à 1200m du projet de la première éolienne (E5). Cette éolienne dominerait notre maison de 210m de hauteur ; nos bâtiments sont à une altitude inférieure de 10m par rapport à la base de l'éolienne. Nous aurions une vue sud-ouest enlaidie par tout le parc éolien, avec les horribles nuisances associées.

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête, **nous sommes totalement opposé au projet d'implantation du parc éolien** aux dimensions toujours plus impressionnantes.

Dans notre région, (en amont du barrage de Chastang) il suffirait de relancer "Redenat" installation hydroélectrique souterraine; station de transfert d'énergie par pompage qui se substituerait à 400 éoliennes où l'équivalent d'une tranche nucléaire, cette production d'énergie serait adaptée aux besoins du moment. (sachant que des investissements ont été faits et que des études sont dans les cartons depuis les années 80)

Le Conseil Municipal:

Le Conseil Municipal de Camps St Mathurin à bien compris qu'il fallait éviter de diviser la population, et des familles.

A quoi bon augmenter son budget communal (sur une durée limitée) si la région se désertifie, les gîtes seraient délaissés, les randonneurs se feraient rares, l'immobilier ne trouverait pas preneur même avec des dévaluations estimées aujourd'hui à plus de 30%.

Les préjudices esthétiques et visuels sont liés à la dépréciation du bien. Autrement dit, si les premiers sont reconnus, il est assez logique de constater une perte de valeur du bien immobilier.

En réalité, ces taxes repartiront aussi vite qu'elles sont arrivées : par un mécanisme de péréquation. (moins

Sans compter qu'il faudra prendre en charge le démantèlement lorsque la société exploitante aura disparu.

En terme économique:

Aucune rentabilité, sauf pour le promoteur industriel, la société exploitante du parc !

Nous savons bien que ce n'est pas le vent qui engendre les besoins énergétiques.

EDF a une obligation d'achat à un tarif donné du kw/h, donc EDF achète plus cher qu'il revend le kw/h, et la différence est payée par le client ; ligne CSPE de sa facture .

EDF à une obligation d'achat de l'énergie éolienne même si ses centrales hydro-électriques sont prêtes à produire avec le barrage plein; dans ce cas là, il y a déversement de l'eau qui n'est pas turbinée, et le manque à gagner sera comblé par la CSPE facturé au client. (double peine !)

On devrait utiliser plutôt ces budget pour la recherche d'économie d'énergie, de stockage d'énergie etc..

Les acteurs qui émettent un avis favorable devraient se poser les questions suivantes :

- Qui assurera le démantèlement en cas de disparition de la société ?

- Qui prendra en charge des compensations (qui n'en seraient pas !) pour les nuisances aux propriétaires d'immobilier ?

- Qui prendra en charge la dévaluation financière de l'immobilier lors de la vente ?

- Qui indemniserà en cas de trouble de voisinage reconnu comme une nuisance inhabituelle (peut-être le propriétaire du terrain !..)

La responsabilité peut aussi être indirecte, c'est à dire imputée à une personne qui n'est pas directement à l'origine du trouble. Il peut s'agir du propriétaire des parcelles données à bail à l'exploitant.

En outre l'action en responsabilité pour trouble de voisinage peut être dirigée à la fois contre le preneur à bail (exploitant) et le propriétaire et ce, peu importe la nature du bail. (Jurisprudence Cour de Cassation)

Ces acteurs porteraient la responsabilité pour trouble excessif et anormal de voisinage.

Nuisances sonores:

Les nuisances sonores évolutives des rotations des pâles en fonction des directions du vent et des gradients et de la température ne sont pas constatées physiquement.

Les simulations d'impacts sonores montrent bien un risque de dépassement des émergences réglementaires au niveaux des habitations, les résultats ne sont que des simulations et extrapolations. Cela serait bien pire dans la réalité.

Plus le son est produit en hauteur, plus il se propage.

Un dispositif d'effarouchement pour les oiseaux est prévu au sommet des mats.

Aucune mesure et analyse au niveau des habitations.

On essaie de protéger les oiseaux en créant des nuisances sonores supplémentaires sans se soucier des habitants !.. On se moque de la santé et de l'environnement.

De plus, les infrasons, préjudiciables pour l'homme, (irritabilité, trouble du sommeil etc..) seraient également un risque pour les ruches en production que je possède (perte de repères des abeilles pour retrouver leurs ruches). Pour information les abeilles ont un rayon d'action de 3km.

Patrimoine, Paysage nuisances visuelles:

Nous avons un paysage magnifique, protégé qui fait des envieux, parmi les touristes et randonneurs. Ce serait une dégradation paysagère avec un parc éolien qui pourrait encore croître.

N'oublions pas aussi la perturbation des transmissions par ondes hertziennes (radio et TV depuis une antenne) pour ceux qui ne sont pas abonnés au câble ou au téléphone à ligne fixe. (constaté chez nos voisins du Cantal)

Le projet de parc éolien se situerait à 1200m au sud ouest de notre propriété, en la dominant de 210m, en fin d'après midi le soleil rasant générerait des phénomènes stroboscopiques de variation d'ombre avec une nuisance à caractère tout à fait inhabituel et créerait un préjudice dépassant les inconvénients normaux de voisinage.

Le balisage émettant des flashes clignotants toutes les 2 secondes de jour comme de nuit provoquant des conséquences sur la santé, des tensions nerveuses et autres...

Nuisance visuelle = pollution visuelle de 10 éoliennes depuis notre maison.

Je ne peux en aucun cas me projeter dans l'avenir avec un tel massacre de notre environnement accompagné de toutes ces nuisances venant perturber notre cadre de vie.

Cela créerait un préjudice esthétique de dégradation de l'environnement, il en résulterait une dénaturation totale du paysage bucolique et champêtre.

Je suis contre la destruction des paysages, la disparition de la biodiversité et pour le maintien de notre patrimoine culturel et historique. Nous lutterons pour la survie de nos activités et pour transmettre aux générations futures un paysage en harmonie avec leur environnement et la nature.

La transition énergétique doit être faite, mais pas n'importe comment. Le lieu de vie qui doit être respecté. L'avenir se trouve dans une production énergétique douce et une réduction des consommations. Utilisons notre intelligence individuelle et collective pour que modernité rime avec sobriété.

Mais j'espère bien que "le bon sens paysan" l'emportera.

Nous sommes totalement opposés à ce projet d'éoliennes industrielles : le projet du Parc éolien du Deyroux dont 10 éoliennes visibles depuis notre propriété.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Evelyne COUDERT

Daniel COUDERT



Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 23/01/2019 19:49
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

BAULMONT Elise

Adresse de messagerie:

elise.baulmont@hotmail.fr

Sujet:

Contre les éoliennes du Deyroux

Message:

Par ma présente, je marque mon opposition au projet d'implantation de 10 éoliennes industrielles sur le canton de mercoeur.

Je suis une habitante de la chapelle saint géraud (village voisin aux sites d'implantation) et désire m'installer d'ici 5 à 8 ans en tant que maraîchère biologique.

Je me renseigne sur ce projet depuis les prémices grâce à une association qui s'y oppose fermement et qui a délivré aux habitants beaucoup plus d'informations que les réunions d'éolfi qui se tiennent en secret, ou publiquement mais sans procéder au moindre affichage y invitant la population locale.

Trop de personnes sont contre ce projet pour les raisons environnementales, paysagères et de santé déjà citées sur ce registre. Si l'on observe bien, seules les quelques personnes désireuses de posséder une éolienne sont favorable au projet, et ne citent aucune justification convaincante de cette implantation d'éoliennes anarchique.

J'aime la Corrèze, sa nature, et son relief extraordinaire qui nous offre une vue imprenable chaque jour. Je ne peux pas me résoudre à laisser saccager ce paysage d'exception et à perturber sa biodiversité.

En bref, trop de choses pèsent dans le contre de la balance, et ce projet sème la discorde dans la population locale alors même qu'il n'en est encore qu'au stade de l'enquête publique.

En vous remerciant de votre attention

Elise BAULMONT

Combalier 19430 La chapelle Saint Géraud

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du Parc éolien du Deyroux
-Corrèze 1

De : Didier Nougès <didier.nougues@free.fr>

Date : 24/01/2019 08:31

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je suis opposé au projet d'installation d'éoliennes industrielles sur les communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Mercœur et Sexcles.

Ces communes sont situées en Xaintrie, ce beau pays où nous passons depuis l'enfance nos vacances à la campagne, au grand air et en pleine nature !

Ce projet de parc éolien présente des impacts négatifs :

- sur la biodiversité : en particulier l'avifaune et la présence de chauves-souris dans la zone du projet
- sur la flore et les habitats naturels : tourbière, espèces végétales remarquables (ZNIEFF)
- aux populations riveraines : bruit, infrasons, flashes lumineux jour et nuit
- aux paysages naturels, et au patrimoine bâti traditionnel

La zone du projet est au cœur de la Xaintrie noire, délimitée par la vallée de la Dordogne (biosphère UNESCO), les gorges de la Cère et de la Maronne (classées Natura 2000)

Il serait fort regrettable que ce territoire soit défiguré, ravagé par des éoliennes géantes !

Je m'oppose au projet "Parc éolien du Deyroux"

D. Nougès
St Bonnet les Tours de Merle

Sujet : [INTERNET] "Parc Eolien du Deyroux - Correze 1"

De : Monique Canal-Montillet <zen.momo@orange.fr>

Date : 24/01/2019 16:31

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour Monsieur,

Je vous fait parvenir mon avis en pièce jointe à propos du parc éolien du Deyroux-Corrèze 1

Veillez agréer M. le Président de la Commission de l'enquête publique, l'expression de mes meilleures salutations.

Mme Canal Monique

— Pièces jointes : —

Parc Eolien du Deyroux - Correze 1.pdf

30 octets

Mr le Président de la Commission

D'Enquête Publique « Parc éolien du DEYROUX »

Mairie Le Bourg

19430 CAMPS SAINT MATHURIN LEOBAZEL

Parlan le 23 Janvier 2019

Bonjour Monsieur,

Par ce courrier, je viens donner ma ferme opposition au projet éolien que la société EOLFI et sa filiale projette de réaliser sur le plateau de SEXCLES, CAMPS, et MERCOEUR.

Mon mari et moi-même venons régulièrement dans cette région pour nous ressourcer mentalement et physiquement. Sur une bonne partie du GR 652, nous avons pu constater l'aspect sauvage de la région avec de multiples points de vue à couper le souffle (Gorge de la Cère). Nous sommes randonneurs, je n'imagine pas un seul instant l'impact qu'aurait cette région si des éoliennes venaient à s'implanter. Sans parler de la catastrophe écologique sur la faune et la flore!!!

Aussi, pour le respect de l'humain et de la nature que j'inculque à mes enfants car c'est aussi pour eux qu'il faut protéger ces espaces naturels, que je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien du DEYROUX.

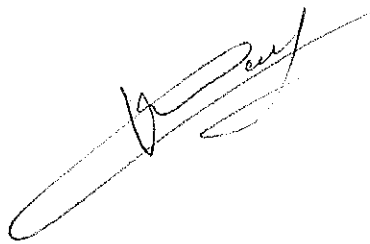
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

Randonneur en COLERE.

Mr & Mme CANAL Monique

Enfour

15290 PARLAN



Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : LESCURE PIERRE-JEAN <pierrejlescure@gmail.com>

Date : 24/01/2019 18:33

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

De Pierre-Jean LESCURE

À M. le Président de la Commission d'enquête - Projet de Parc éolien du Deyroux

le 24 janvier 2019

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

En complément des observations que j'ai exprimées dans un précédent mail, je tiens à vous faire part de mon grand étonnement quand à **la nature de certains participants à cette enquête.**

Il s'avère en effet, après recherches sur le net, que 5 d'entre eux, qui ont exprimé avec zèle leur avis favorable au projet de parc éolien dit "du Deyroux", sont en fait des **EMPLOYÉS D'EOLFI** et 1 d'un groupe similaire :

- Quentin Fustec, Assistant chef de projets photovoltaïques - **Eolfi**
- Emmanuel Chanfreau, Directeur Technique, Responsable de Département Technique Éolien Flottant - **Eolfi**
- Lara Tran, Chargée d'Affaires Photovoltaïques - **Eolfi**
- Christophe Chabert, Directeur développement Grand Ouest - **Eolfi**
- Aude Ammeux, Responsable communication - **Eolfi**
- Thomas Herbinet, Responsable Régional projets éoliens - Wpd France

PEUT-ON ÊTRE À LA FOIS JUGE ET PARTIE ?!

Les promoteurs de l'éolien ne reculent devant rien pour passer en force.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre-Jean LESCURE

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Sue Woodhouse <sj.woodhouse@btinternet.com>

Date : 24/01/2019 22:04

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour

Veillez trouver ci-joint notre lettre d'opposition au parc éolien du Deyroux.

Cordialement, Sue Fielder

— Pièces jointes : —

Opposition du parc eolien 24.01.2019.pdf

30 octets

Mme. FIELDER Sue (Woodhouse)
Riouzal
19430 Sexcles
Tel : +44 7803715032
E-mail : sj.woodhouse@btinternet.com

M. le président de la Commission d'enquête publique Parc Éolien du Deyroux,
Mairie,
Le bourg,
19430 Camps-St-Marthurin-Léobazel
FRANCE

Winchester, le 24 janvier 2019

Objet : Enquête publique Parc éolien du Deyroux

Monsieur,

Je souhaite enregistrer mon objection au projet de parc éolien sur le plateau de Xaintrie.

Nous avons acheté une résidence secondaire à Riouzal en 2007 après avoir examiné plusieurs maisons dans le sud-ouest de la France. Nous avons tout de suite aimé Riouzal et la nature préservée de la région. Nous allons à Riouzal aussi souvent que possible et nous prévoyons de passer plus de temps dans l'avenir.

Je suis extrêmement préoccupé par la proposition d'éoliennes, la plus proche étant à 1 km de notre maison. Je pense que cela gâcherait Riouzal et gâcherait la beauté de la région.

Je suis plus préoccupé par les habitants de Riouzal qui seraient obligés de vivre quotidiennement avec des éoliennes et qui seraient dérangés pendant la construction. Le travail au sol pour chaque éolienne de 200m serait considérable.

Je m'inquiète pour l'avenir de Riouzal. Récemment, il y a eu de bons développements: le bureau de vétérinaire est venu à Riouzal et nos voisins, une jeune famille ont construit une maison il y a quelques années. Il existe également un certain nombre de maisons de vacances. Je ne sais pas combien de personnes voudront vivre à Riouzal ou y passer des vacances si le parc éolien est construit. Cela affecterait la valeur de notre propriété, ainsi que tout revenu locatif, pour lequel je ne pense pas que nous ou les autres résidents serions indemnisés.

Je suis également préoccupé par la faune locale. Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation de la population d'aigles à Riouzal et dans ses camps. Il y a eu une forte augmentation ces dernières années et ils quitteront la région si le parc éolien est construit. Nous voyons aussi beaucoup de chauves-souris et d'autres espèces sauvages, et je crains que ces populations ne soient en train de diminuer.

Je suis très frustré par ces projets car ils n'ont aucun sens pour moi. Cette région produit déjà beaucoup d'énergie verte à partir de barrages locaux. Ce n'est pas une zone venteuse, alors pourquoi avoir des éoliennes? Cela ne semble pas être un avantage, en particulier pour la région ou la population, et je pense que les seules personnes qui en bénéficieront sont les

actionnaires des sociétés impliquées dans la construction et la gestion d'éoliennes. Cela semble disproportionné par rapport à l'effet négatif qu'ils vont créer.

Veillez reconsidérer le développement proposé et accorder la priorité aux intérêts de la région, de la faune et de la flore.

Respectueusement,

FIELDER Sue

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Bastien Cappuyns <cappuyns.bastien@gmail.com>

Date : 25/01/2019 11:14

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je vous informe de mon total désaccord concernant le projet d'implantation d'éoliennes du Deyroux - Corrèze 1.

Je suis belge et suis venu m'installer à Gouilles pour y démarrer une nouvelle activité d'agriculteur bio.

Mon choix s'est porté sur la Xaintrie car la nature y est bien préservée et que je désire vivre dans un environnement préservé.

Or, l'implantation de ces immenses éoliennes ne fera que défigurer le paysage et portera atteinte à la faune.

Cela n'apportera rien de positif au niveau économique bien au contraire, et fera fuir les touristes qui préféreront dépenser leur argent sous d'autres cieux.

De plus, il est prouvé que ces éoliennes ont une influence négative sur la santé (acouphènes ...).

Ce projet est-il vraiment raisonnable ? La Corrèze contribue déjà suffisamment par ses nombreux barrages à la production d'électricité.

Les panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles ne seraient-ils pas plus efficaces ? Ne pourrions-nous pas nous pencher sur des projets comme la bio-méthanisation vu le nombre d'éleveurs dans la région ?

Persuadé qu'en homme responsable, vous ne resterez pas insensible à mes arguments, je vous demande d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Bien à vous,

Cappuyns Bastien

Septaube

19430 Gouilles

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : Bourquard Karine <bourquard.karine@orange.fr>

Date : 25/01/2019 14:07

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

bonjour mme, mr

contre l'implantation d'eoliennes, en xaintrie, en correze!

pas assez de vent, les paysages seront modifiés, on va les voir de trop loin, la nature est préservée pour l'instant, continuons! on sait bien que tout ça, c'est de l'argent via des subventions, et ce n'est fait en aucun cas pour aider,

on ira pas en randonnée dans les coins où les eoliennes seront présentes,

merci

karine bourquard

19

[INTERNET] "Parc Eolien du Deyroux - Correze 1"

Sujet : [INTERNET] "Parc Eolien du Deyroux - Correze 1"

De : "jcm.ebeniste" <jcm.ebeniste@orange.fr>

Date : 26/01/2019 09:08

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je vous fais parvenir en pièce jointe mon opposition au Parc Eolin du DEYROUX - Correze 1.

Veillez agréer Mr le Président de la Commission d'Enquête Publique du Parc Eolien du Deyroux Correze 1,

l'expression de mes sincères salutations.

Mr MONTILLET Jean- Claude

Enfour

15290 PARLAN

— Pièces jointes : —

Parc Eolien du DEYROUX CORREZE 1.pdf

30 octets

Mr le Président de la Commission

D'Enquête Publique « Parc éolien du DEYROUX »

Mairie Le Bourg

19430 CAMPS SAINT MATHURIN LEOBAZEL

Parlan le 25 janvier 2019

Nous passons régulièrement quelques jours de repos au Domaine Du Vidal à Camps pour nos vacances, et avons pu apprécier dans un cadre de vie tranquille et encore préserver de l'homme de faire des randonnées au milieu de panorama exceptionnel comme les Gorges de la Cère. Aussi je suis très en colère de savoir qu'un promoteur éolien veut massacrer cet espace naturel.

Ayant des connaissances sur l'énergie de l'éolien, Je viens par ma présente lettre donner mon opposition au projet éolien déposé par la société EOLFI.

Plusieurs études scientifiques démontrent que l'éolien situé près des habitations ou bâtiments agricoles perturbe le bien être et la santé des riverains.

Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers des nuisances sonores et visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc de leur « Etat de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé.

L'Académie de Médecine rappelle dans son rapport du 3 Mai 2017, que l'on cesse de déroger au Code de la Santé Publique.

Distance : La France a fixé une distance de 500 mètres entre habitations et éoliennes, alors que beaucoup de pays Européens ont adoptés une distance de 1500 mètres ou dix fois la hauteur de l'éolienne comme le préconise l'Académie de Médecine.

Bruit : Le seuil déclenchant les critères d'émergence a été fixé à 35 décibels (jour) pour les éoliennes depuis 2012, contrairement au seuil prévu par le Code de la Santé Publique qui est de 30 décibels (Jour) en extérieur.

Pollution visuelle : En plus d'occasionner une dépréciation immobilière pour les habitations proches du parc (Jusqu'à -30 %), elle génère des sentiments de contrariété, d'irritation, de stress, de révolte avec toutes les conséquences psychosomatiques qui en résultent. **Qui souhaiterait passer des vacances aux pieds d'un parc éolien ???? Qui ???**

En conclusion : Ce projet ne respecte pas le principe de précaution proposé par l'ensemble du monde médical et appliqué dans la plupart des pays.

Avec du recul, l'histoire a démontré que presque toujours l'humain, l'environnement, la faune et la flore ont été relégués au second plan au profit du monde financier. Ce n'est qu'après un scandale sanitaire que nos élus et affairistes de l'argent ont pris conscience du non respect du principe de précaution. (Exemples : Amiante, Vaches Folles etc.....).

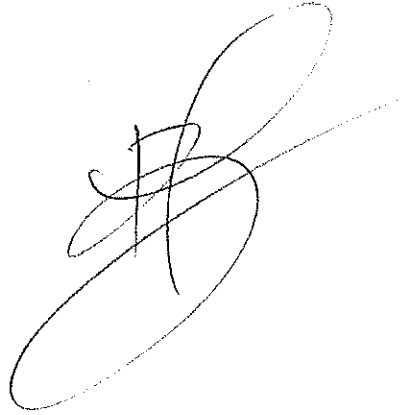
C'est pour toutes ces raisons que je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien de DEYROUX.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique, l'expression de mes salutations respectueuses.

Mme et Mr MONTILLET Jean-Claude

Enfour

15290 PARLAN

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 26/01/2019 11:30
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Bellet Sylvie

Adresse de messagerie:

syl1.bellet@laposte.net

Sujet:

Enquête publique du Deyroux

Message:

de BELLET Sylvie

En cabre

46190 Teyssieu

Habitante de ce territoire, je vois que les projets éoliens s'accumulent et c'est consternant. Les quelques coins de France épargnés jusqu'alors des voracités citadines sont-ils maintenant voués à être le terrain de jeu des amateurs d'éolien?

Tout le monde sait que ces projets sont surtout bénéfiques aux actionnaires des sociétés de production (en l'occurrence Eolfi) qui touchent des dividendes alors que les éoliennes rapportent peu en terme énergétique. La transition écologique sert de prétexte aux envies de profits des actionnaires, celle que nous attendons n'est pas synonyme de parcs éoliens à tout-va.

*L'énergie hydraulique n'est pas utilisée dans ce coin plein de rivières, des barrages ont été purement abandonnés alors qu'ils existent, on veut construire d'autres blocs de béton pour y implanter ces énormes éoliennes, plus de béton, plus de bétonJusqu'à quand?
A quand aussi une politique d'éducation de la population pour enrayer la demande d'énergie au lieu d'augmenter les capacité de production ?????*

Attention cet endroit est beau, comme d'autres c'est vrai, mais quand nous n'aurons plus d'oiseaux ni d'endroits sauvages, les amateurs de nature que nous sommes -et nous sommes nombreux, le tourisme d'été le prouve dans nos régions- Vous comme nous n'aurons plus

[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le sit...

qu'à essayer de manger du béton, pour voir si on survit.

S.Bellet

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux

De : Amaury Tollet <amaury.tollet@gmail.com>

Date : 26/01/2019 15:00

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Par la présente, je m'oppose à ce projet d'éolienne déposé par les sociétés Eolfi et sa filiale.

Mes arguments sont les suivants:

En tant que vacancier, je pars souvent en Corrèze (Goullès), car il s'agit, pour moi, d'une région que j'apprécie beaucoup, pour sa nature, ses paysages et son calme.

Bien qu'étant soucieux de l'environnement, je ne viens pas en vacances pour voir des éoliennes. Je pense que la majorité des touristes pensent comme moi. Qui dit éoliennes, dit nuisance sonore et défiguration du paysage, impliquant donc une diminution du tourisme et donc perte économique pour la région.

Il va de soi que si des éoliennes devaient être installées, je reverrai ma destination vacances. C'est bien dommage, car j'envisageais d'acheter une propriété dans la région.

En installant des éoliennes, c'est le paysage qui va être transformé et qui ne sera plus le beau paysage rural et forestier que l'on connaît.

C'est aussi la biodiversité qui en sera impactée. Combien d'animaux et d'oiseaux vont être perturbés par les infrasons?

Les éoliennes impliquent donc également des nuisances sonores pour les humains et il ressort d'études scientifiques, que cela provoque des acouphènes.

Ainsi, il y a énormément d'inconvénients (je pourrais en ajouter bien d'autres). Je m'oppose vivement à ce projet, qui j'espère n'aboutira pas et vous demande par conséquent d'émettre un avis défavorable concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, mes salutations distinguées.

Tollet Amaury
Av Lambeau 25
1200 Bruxelles
Belgique

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 26/01/2019 15:59
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

M. Hughes Tony

Adresse de messagerie:

labessade@wanadoo.fr

Sujet:

Projet Parc Eolien Deyroux

Message:

*M. Hughes Tony
La Bessade
19430 SEXCLES*

24.01.2019

Sujet : Projet de Parc Eolien du Deyroux

J'oppose a ce projet des eoliennes.

Je suis propriétaire en maison principale dans la Commune de Sexcles.

Le Conseil Municipal de Sexcles a voté contre ce projet. Le Conseil Municipal de Camps St Mathurin a voté contre ce projet.

L'autre jour M. le President Macron a lancé son "Grand Débat". Il a dit :- "En outre, une grande démocratie comme la France doit être en mesure d'écouter plus souvent la voix de ses citoyens."

Voilà, j'espère que vous, M. le president de la Commission d'enquête publique avec M. le Préfet de la Corrèze va bien écouter les voix des citoyens qui habite La Xaintrie, qui sont presque tous en opposition a ce projet, en donnant vous-même votre avis défavorable a ce

[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le sit...

projet.

Les Corréziennes ne veut pas ce Parc des Eoliennes

Tony et Mary Hughes

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 26/01/2019 16:33
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Marie-Laure PETIT

Adresse de messagerie:

marielaurepetit@orange.fr

Sujet:

enquête d'utilité publique société parc Eolien Corrèze1

Message:

Contribution à l'enquête d'utilité publique relatif à la création d'un parc EOLIEN sur les communes de Mercoeur, Camps, Sexcles

La notion d'utilité publique renvoie à l'idée d'un intérêt supérieur à l'intérêt purement privé. Le projet doit donc avoir un intérêt économique et social qui dépasse d'une part les inconvénients occasionnés sur un territoire, d'autre part les inconvénients privés.

Par rapport à un projet éolien qui aurait un intérêt public, supérieur aux intérêts privés, je me pose et pose ces questions auxquelles les documents ne donnent pas de réponse.

1) Le projet débute normalement par une délibération communautaire (la communauté de communes de Mercoeur à l'époque) autorisant le promoteur à conduire une étude de faisabilité. Durant cette étude de faisabilité, pendant laquelle il n'y a bien sûr aucune information aux habitants, le promoteur propose et fait signer aux propriétaires d'accord, une promesse de bail.

La première réunion publique aura lieu en 2013, après l'obtention de ces signatures permettant « la faisabilité » du projet.

Comment ne pas voir qu'un projet dit d'utilité publique s'attache d'abord des intérêts privés (rémunération des dits baux) et que cette méthode a pour résultat de créer des conflits et une division des habitants du territoire.

En quoi cette façon de procéder est-elle révélatrice d'un projet d'utilité publique qui devrait être exemplaire dans la démarche de concertation, c'est-à-dire le plus en amont possible ?

2) Le cabinet Abies a été en charge du Schéma Régional Eolien réalisé en 2013 et annulé le 12 janvier 2017 par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. Il est par ailleurs cabinet conseil

pour les promoteurs de parcs éoliens, dont EOLFI.

Comment ce mélange des genres peut être à dominante d'intérêt public ? Sauf à devoir le croire sur parole.

3) Dans le cadre des études, après avoir recueilli des promesses de bail, le promoteur recueille des données grâce à des appareils de mesure, en 2013 et 2014 pour ce projet (cf. étude environnementale page 98). Ceci lui permet d'affirmer « A une hauteur de 80 mètres, la vitesse moyenne de vent estimée à l'issue des mesures est supérieure à 5 m/s. » et qu'avec cette vitesse moyenne le parc est rentable.

Pourquoi le résultat des dites mesures ne peut-il être disponible en annexe ? En quoi la protection de sources privées est-elle compatible avec l'intérêt public ?

*4) Pour mémoire, il est essentiel de rappeler, que pour les éoliennes terrestres, le facteur de charge moyen en France était de 24.3% en 2015 et de 21.6% en 2017. La Région Nouvelle Aquitaine a systématiquement le facteur de charge le plus faible et il était de 17.5% selon R.T.E en 2017. C'est ce niveau qui est en gros estimé dans l'étude, si l'on se place sur un parc de 10 éoliennes de 3.3MW. En effet le calcul donne $(55000\text{MWh}/3.3*10*8760)$ en pourcentage un facteur de charge de 19%, soit supérieur à ce qu'il a été en 2017, et ce avec des mégas éoliennes de 200m de haut. Si c'est un parc de 10 éoliennes de 2MW, alors la production prévue est largement surestimée.*

Le parc est rentable sur la base du prix unitaire de vente, correspondant pendant une période au prix toujours garanti et financé par la CESE payées par les consommateurs. Cette taxe a été multipliée par 5 entre 2004 et 2018. Le coût de la garantie de prix d'achat est tel pour les énergies dites émergentes comme le solaire et l'éolien, que cela garantit effectivement une rentabilité des capitaux, relevée et dénoncée par la Commission de Régulation de l'Énergie.

J'aimerais bien comprendre en quoi, avec un taux de charge si faible et une rentabilité obtenue uniquement par le soutien au prix ce projet, non viable sans ce soutien, est d'intérêt public ?

5) Comme vous le savez, notre territoire a déjà beaucoup donné en matière d'énergie renouvelable d'une part avec la construction des barrages, mais aussi avec les restes des minerais radioactifs plutôt maltraités.

L'une des ressources essentielles de notre « ici » est son cadre de vie dans ce qu'il attire actuellement des populations qui ne sont pas toutes retraitées contrairement aux représentations sociales : en effet, notre démographie ne diminue que légèrement grâce aux flux migratoires positifs. Ouvrir les yeux permettrait d'observer depuis 5 ans l'arrivée d'une population jeune « avec bébés ».

Le cadre de vie permet également d'être très attractif en matière touristique.

Comme me le disait un ami récemment installé ici à quarante ans, ce qui renforce l'attractivité c'est la faiblesse des marques industrielles dans le paysage. Nous avons cette richesse et nous souhaitons construire notre développement, non pas sur des potentielles et faibles ressources financières venues d'un parc éolien, mais sur l'existant de ce cadre de vie.

En quoi ce parc éolien est-il d'intérêt public pour ce territoire, alors même qu'il remet en cause une image ?

Comme me le disait un autre ami, quelle population a fait venir l'argent des barrages ?

Quelles écoles ont été ouvertes ?

Historiquement notre pays est un pays d'eau avec des moulins à eau. Ceci a conduit à être inondé par la mise en eau des barrages, très bien dont acte fini. Mais, « vous en connaissez des moulins à vent, vous ici » ? Non, il n'y en avait pas, mais la technologie et l'appât du gain jouant, nous en voici équipés.

Il y a quarante/cinquante ans, la foi en la technologie nous a fait développer à marche forcée une source nucléaire d'énergie et « le tout électrique ». Nous sommes un pays dévoreur d'électricité par cette magie de la technologie et de l'intérêt public d'alors. En conséquence, nous avons moins que d'autres à cette époque, et en particulier l'Allemagne, développé la « protection énergétique » du bâti.

Et si maintenant on utilisait ces ressources issues de la C.E.S.E. à enfin MOINS CONSOMMER, voici ce qui serait d'intérêt public, même si c'est moins fun technologiquement.

Pour toutes ces raisons, j'estime que ce projet est clairement d'intérêt privé au regard de la méthode, de son efficacité technique, et de sa rentabilité économique dépendant du soutien au prix.

Marie-Laure Petit

8 rue sainte Claire

19400Argentat

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Odette VERGNOLLE <vergnolleodette@gmail.com>

Date : 27/01/2019 02:10

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

La vieille dame que je suis, originaire de Corrèze (Saint-Pardoux-l'Ortigier) et y ayant conservé une résidence secondaire jusqu'en 2008, aujourd'hui résidente d'Ehpad en région parisienne et bénéficiant heureusement encore de toutes mes facultés intellectuelles, tient à participer à cette enquête concernant la Xaintrie, magnifique territoire de notre beau département, face à un projet industriel invasif mené par le lobby financier "pseudo vert" de l'éolien, en l'occurrence le Groupe Eolfi.

À cet effet, j'ai donc demandé à l'un de mes enfants (par le biais de l'adresse mail déjà créée pour la gestion de mes différentes affiliations et autres services) de m'aider à manifester mon **AVIS NÉGATIF** envers ce cauchemardesque projet d'éolien industriel menaçant les communes de Sexcles-Camps et Mercoœur, en incohérence totale avec toutes les initiatives locales de valorisation (Natura 2000 - Réserve Biosphère UNESCO...).

Je connais, par divers liens familiaux, un bon nombre de personnes dans le secteur concerné par ce projet de Parc éolien. Je peux témoigner du trouble dommageable que cette **invasion hors normes** a entraîné auprès de la population locale, mobilisée positivement sur la mise en valeur de l'atout local du **tourisme vert** en accord avec les projets départementaux et régionaux.

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte l'avis de nombreux anciens - qui n'ont pas comme moi la possibilité de se manifester - et que je souhaite représenter par ce message sans pour autant rejeter toute forme de progrès. Nous ne l'avons d'ailleurs jamais fait durant les décennies passées. Mais là, contre l'éolien industriel invasif, porté par les lobbys des énergies éoliennes, importé principalement de Chine et dont le bilan CO2 est déplorable, **nous disons NON** à cette politique énergétique suicidaire qui condamnera à jamais la Xaintrie et son précieux écrin de nature représentant une alternative indispensable à un monde en urbanisation exponentielle...

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, l'expression de ma considération distinguée.

Odette VERGNOLLE
Résidence Arcade
Fontenay-aux-Roses (92260)

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux - Corrèze 1
De : Francois-Xavier Barbieux <fx.barbieux@outlook.com>
Date : 27/01/2019 09:30
Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur,

Par la présente je tiens à marquer mon OPPOSITION au projet éolien du Deyroux.

En effet, nous avons fait l'acquisition en 2015 d'une belle propriété ancienne, LA PANETERIE datant de 1783 est située à 19430 Gouilles - pratiquement en face du site retenu pour ce projet éolien.

Nous nous y sommes installés début 2017 et nous y avons mis en place un élevage d'alpagas. Notre travail consiste donc à élever les animaux et à produire de la laine de grande qualité (made in France).

Outre l'impact visuel non négligeable et l'ombre portée de ces montres que vous vous proposez d'implanter dans notre région, nous ne pouvons pas accepter de mettre en péril notre installation par la présence de 10 premières éoliennes le parc prévoyant 80mw installés dans le futur, ne nous garantissant ni leur hauteur ni leur bruit, ni leur nombre ! qui généreront des sons et infrasons que subiront nos animaux ainsi que nos hôtes (et nous même au quotidien) car notre projet prévoit également l'aménagement d'un gîte (les travaux sont en cours) et l'accueil à la ferme.

Il va de soi que nos hôtes ont droit au sommeil et que ce lieu doit rester un lieu de paix et de douceur...

C'est ce que nous disent les nombreux amis qui ont déjà eu le plaisir de loger à la maison...

Les lieux les plus recherchés actuellement pour les vacances et pour la résidence - et encore plus dans les années à venir - seront les lieux restés vierge de toute interventions nuisibles telles que les éoliennes...

Notre région est riche en biodiversité et en espèces qui se raréfient ailleurs, nos cours d'eaux regorgent de tritons, et il n'est pas rare de voir de belles salamandres, ces animaux mythiques qui ne vivent que dans des endroits extrêmement préservés au niveau de leur biotope...

Les énergies renouvelable de notre région sont le soleil et l'eau... de plus les vents y sont extrêmement rares ou violents...

J'estime que les éoliennes, sont assimilables à de la production industrielle et devraient rester dans les zonings prévus à cet effet en des lieux choisis judicieusement pour préserver la qualité de l'habitat et de la vie des habitants locaux...

Il n'est pas admissible de miter les paysage de France par ces interventions qui se font sans aucune vision globale ni réflexion, au coup par coup selon les opportunités et l'appât financier (un leurre déjà largement révélé par les médias..) qu'elles impliquent.

En espérant que vous aurez compris que je m'oppose avec fermeté à ce projet.

Cordialement

François-Xavier Barbieux - La Paneterie 19430 Gouilles.

Sujet : [INTERNET] parc Eolien Dayroux

De : "J P Peuch" <jean-pierre.peuch0926@orange.fr>

Date : 27/01/2019 10:38

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Jean-Pierre.Peuch

Le Fagnat

19320 Gumond

Que viennent faire des éoliennes dans notre région ?

Région réputée sans vent :vitesse vent pour démarrage éolienne 11km/h

Puissance nominale vers 35 km/h

Pas de rafales

En consultant les relevés de vent je ne vois pas beaucoup de chiffres correspondants à ces critères

Quid de la production les éoliennes (énergie intermittente) produisent un peu moins de 20 pour cent du temps

Energie rachetée a prix préférentiel pour inciter des investisseurs à installer des machines qui ne serviront qu'à remplir des statistiques d'installation d'énergie renouvelable mais pas à produire de l'électricité d'une manière régulière et économique

Au delà de la production d'énergie

Que penser de machines de 150m de mat et 200m en haut de pale ? impact visuel certain et fortement dégradé à plus de 10km

Le bruit émergence de 5db jour et 3 db nuit :il suffit de vivre à proximité de parcs éoliens pour garder ses fenêtres fermées (vécu en aveyron et en vendée)

En plus le promoteur propose d'installer des avertisseurs sonores de 100db pour effrayer les rapaces (bruit ambiant environ 35db dans notre région) émergence de 65 db de manière aléatoire bien loin des 5 db du législateur avec menace pour une espèce protégée

Enfin à une époque où il est question de pouvoir d'achat que penser de 40 % de taxes sur facture électricité pour payer des investisseurs qui se moquent de la production électrique mais visent simplement de l'argent public ,des subventions, de la défiscalisation et de la récupération de taxe carbone

Après la fin du chantier aucun emploi local crée(pilotage depuis un terminal)

Sans parler du démantèlement en fin de vie de l'installation (environ 400k€ avec une provsion de 50 k€)qui paye

Pour ces raisons je suis opposé a ce projet

Merci à nos décideurs d'installer des éoliennes dans des sites propices à la production électrique

En Corrèze Peyrelevade installé à 1000m est l'exemple de ce que j'ai écrit

opposé

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Baptiste Bondu-Maugein <baptiste.bondu@gmail.com>

Date : 27/01/2019 13:40

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr, pref-environnement@correze.gouv.fr

M. le Président de la Commission d'enquête publique,

J'ai lu attentivement une grande partie des documents mis à disposition sur le site internet de la Préfecture (<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/ICPE-Enquete-publique-du-7-janvier-au-5-fevrier-2019-societe-Parc-Eolien-Correze-1>). J'ai tout particulièrement pris un soin particulier à l'analyse de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, ainsi qu'à la réponse du pétitionnaire à cet avis. J'ai également considéré rapidement l'ensemble des documents mis en ligne, j'ai visité le site internet établi par l'entreprise Eolfi à propos du projet (<http://parc-eolien-du-deyroux.fr/>), et j'ai survolé les observations du public à la date du 24 janvier.

Sur la base de ces différents éléments, j'ai conscience des efforts qui ont été consentis par l'entreprise EOLFI pour que son projet comporte le moins de nuisances possibles, tant sur le plan de la biodiversité que sur le plan des impacts sur le paysage et des bruits générés par les activités liées à la construction et l'exploitation de ces éoliennes. Je précise également que je suis absolument convaincu de l'importance et de l'urgence de la mise en place d'une politique ambitieuse de transition énergétique et écologique.

Toutefois, malgré ces considérations, je dois exprimer plusieurs forts doutes sur la pertinence de ce projet :

- le paysage, malgré les efforts pour réduire au maximum les impacts, sera indéniablement très fortement impacté : nous sommes dans un paysage très rural, forestier, avec une répartition épars du bâti, où les implantations industrielles sont rares voire inexistantes et qui n'ont, en tout cas, jamais cette ampleur (en terme de hauteur et de densité) ;
- les effets en termes de nuisance sonores restent à craindre, conformément aux remarques de la MRAE, et les précautions annoncées par EOLFI ne semblent pas de nature à rassurer tout à fait sur ce point ;
- les effets sur la biodiversité et, plus généralement, sur l'environnement naturel, la faune et la flore, s'ils seront peut-être moins forts que ceux qu'ils étaient dans le projet initial, demeurent fortement à craindre, alors que les enjeux sur les chauve-souris et les rapaces sont loin d'être négligeables.

Pour le dire de manière générale, ce type de projet, malgré tous les efforts de l'entreprise EOLFI (salués par la MRAE), n'est tout simplement pas adapté à la zone géographique considérée.

Je crains en outre que ce projet, s'il devait avoir lieu, ne génère de très fortes oppositions de la population locale, avec des conséquences politiques et sociales désastreuses, y compris pour la cause écologique elle-même.

Je précise que je suis personnellement très attaché, par mes liens familiaux directs (parents,

oncles et tantes, cousins), à cette partie de la Corrèze, que je connais bien, et dans laquelle je reviens plusieurs fois par an. Ce projet m'importe donc tout particulièrement.

C'est pourquoi **je suis opposé à ce projet**. Il convient donc d'y renoncer pour éviter toutes les conséquences néfastes de divers ordres qui seraient à craindre, s'il devait voir le jour.

Veillez croire, Monsieur le président, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Baptiste Bondu

Sujet : [INTERNET] Parc Éolien du Deyroux-Corrèze1

De : veronique.chaumat@neuf.fr

Date : 27/01/2019 11:44

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Mr CHAUMAT Jean-Damien et Mme CHAUMAT Véronique

Lieu-dit Blancou

15220MARCOLES

A l'attention de Mr le Président de la commission d'enquête publique "Parc éolien du Deyroux"

Monsieur,

Nous sommes totalement opposés au projet de parc éolien sur les communes de Mercoeur, Sexcles et Camps.

Nous habitons dans la Châtaigneraie Cantalienne, et malgré un relatif éloignement du site (environ 40 km), nous verrons parfaitement ces éoliennes de chez nous.

Depuis notre maison, située à 800 mètres d'altitude, nous dominons l'ensemble du paysage qui s'étale depuis la Châtaigneraie Cantalienne jusqu'à la vallée de la Dordogne.

Par beau temps, nous allons voir une ligne d'éoliennes dominer les crêtes à l'horizon, et le soir et la nuit nous aurons la nuisance lumineuse de leur clignotement.

Nous vous faisons remarquer que les éoliennes de Saint-Saury, qui mesurent déjà 150 mètres de haut, sont visibles depuis les hauteurs de la plupart des communes voisines d'Aurillac, comme Crandelles ou Ayrens, soit à plus de 60 km du site.

La région Châtaigneraie Cantalienne-Xaintrie, délimitée au nord par les monts du Cantal et à l'ouest par la vallée de la Dordogne, forme une unité culturelle, historique et géographique, avec un paysage magnifique de crêtes et de vallées : c'est toute son identité visuelle qui va être dénaturée par ce projet démesuré. De nombreuses routes très agréables que nous empruntons souvent suivent les lignes de crêtes, comme la D20 qui va de Lacapelle-del-Fraysse jusqu'à Sousceyrac, et nous verrons ces éoliennes apparaître tout au long de ces routes.

La Xaintrie est tout naturellement, de par sa proximité, un endroit où nous allons souvent avec nos enfants et que nous aimons faire découvrir à nos amis. On y apprécie des villages authentiques (Gouilles, Saint-Cirgue-La-Loutre), des découvertes culturelles et historiques (les Tours de Merle, les fermes médiévales de Saint-Julien-Aux-Bois, les gabares de la Dordogne), des sites naturels préservés (gorges de la Maronne, gorges de la Dordogne), des restaurants. Nous venons y faire des promenades, du vélo, de la pêche, y cueillir des champignons.

En particulier, il y a un site situé à proximité immédiate du projet de parc éolien que nous aimons beaucoup et qui va être défiguré : le site naturel des gorges de la Cère.

Le parc est à moins d'un kilomètre du site naturel des gorges de la Cère ; nous venons chaque année nous promener sur le chemin de Saint-Jacques qui suit les gorges de la Cère de Siran à Bretenoux, un des plus beaux chemins de la région, d'une richesse exceptionnelle du point de vue de la flore et de la faune. Le chemin est situé sur le versant opposé au parc et remonte en hauteur au niveau de Camps, on va donc voir les éoliennes depuis le chemin.

Nous sommes aussi très inquiets du risque que représentent ces éoliennes pour certaines

espèces animales du Cantal : en premier lieu le Milan Royal, un oiseau majestueux emblématique de la région Châtaigneraie-Xaintrie, menacé et protégé au niveau national, mais aussi de nombreuses espèces de rapaces et de chauve-souris plus rares et plus discrets. Nous avons toujours sensibilisé nos enfants à la beauté et à la fragilité de la nature qui nous entoure, et les pauvres mesures de protection envisagées dans le dossier que nous avons consulté sur le site ne nous paraissent pas à la hauteur de l'enjeu. C'est pourquoi, Mr le Président, nous vous renouvelons notre totale opposition à ce projet.
Mr et Mme CHAUMAT

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 27/01/2019 14:06
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Dominique FREMONT

Adresse de messagerie:

adfremont@orange.fr

Sujet:

enquête publique eoliennes camps mercoeur

Message:

*Je suis opposée au projet du parc Eolien sur les communes de Camps Mercoeur et Sexcles.
Dangereux pour la sante
Dangereux pour l'environnement
Inefficace en terme de production énergétique*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] parc éolien Deyroux Correze 1
De : d Humieres Jeanne <jeannedhumieres@yahoo.fr>
Date : 27/01/2019 17:25
Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Jeanne Lebel
route de Boisset
15220 Marcoles

A l'attention de Mr le Président de la commission d'enquête publique "Parc éolien du Deyroux"

Monsieur,

Nous sommes totalement opposés au projet de parc éolien sur les communes de Mercoeur, Sexcles et Camps.

Nous habitons dans la Châtaigneraie Cantalienne, et malgré un relatif éloignement du site (environ 40 km), nous verrons parfaitement ces éoliennes de chez nous.

Par beau temps, nous allons voir une ligne d'éoliennes dominer les crêtes à l'horizon, et le soir et la nuit nous aurons la nuisance lumineuse de leur clignotement.

Nous vous faisons remarquer que les éoliennes de Saint-Saury, qui mesurent déjà 150 mètres de haut, sont visibles depuis les hauteurs de la plupart des communes voisines d'Aurillac, comme Crandelles ou Ayrens, soit à plus de 60 km du site.

La région Châtaigneraie Cantalienne-Xaintrie, délimitée au nord par les monts du Cantal et à l'ouest par la vallée de la Dordogne, forme une unité culturelle, historique et géographique, avec un paysage magnifique de crêtes et de vallées : c'est toute son identité visuelle qui va être dénaturée par ce projet démesuré. De nombreuses routes très agréables que nous empruntons souvent suivent les lignes de crêtes, comme la D20 qui va de Lacapelle-del-Fraysse jusqu'à Sousceyrac, et nous verrons ces éoliennes apparaître tout au long de ces routes.

La Xaintrie est tout naturellement, de par sa proximité, un endroit qu nous allons souvent avec nos enfants et que nous aimons faire découvrir à nos amis. On y apprécie des villages authentiques (Gouilles, Saint-Cirgue-La-Loutre), des découvertes culturelles et historiques (les Tours de Merle, les fermes médiévales de Saint-Julien-Aux-Bois, les gabares de la Dordogne), des sites naturels préservés (gorges de la Maronne, gorges de la Dordogne), des restaurants. Nous venons y faire des promenades, du vélo, de la pêche, y cueillir des champignons.

En particulier, il y a un site situé à proximité immédiate du projet de parc éolien que nous aimons beaucoup et qui va être défiguré : le site naturel des gorges de la Cère.

Le parc est à moins d'un kilomètre du site naturel des gorges de la Cère ; nous venons chaque année nous promener sur le chemin de Saint-Jacques qui suit les gorges de la Cère de Siran à Bretenoux, un des plus beaux chemins de la région, d'une richesse exceptionnelle du point de vue de la flore et de la faune. Le chemin est situé sur le versant opposé au parc et remonte en hauteur au niveau de Camps, on va donc voir les éoliennes depuis le chemin.

Nous sommes aussi très inquiets du risque que représentent ces éoliennes pour

certaines espèces animales : en premier lieu le Milan Royal, un oiseau majestueux emblématique de la région Châtaigneraie-Xaintrie, menacé et protégé au niveau national, mais aussi de nombreuses espèces de rapaces et de chauve-souris plus rares et plus discrets.

C'est pourquoi, Mr le Président, nous vous renouvelons notre totale opposition à ce projet.

Cordialement
Jeanne Lebel

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 27/01/2019 18:55
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Peyralbe Isabelle

Adresse de messagerie:

isabelle.peyralbe@gmail.com

Sujet:

parc éolien du Deyroux

Message:

*Bien que ne vivant plus en Corrèze, mais y ayant gardé des racines, ce projet privé et coûteux me semble une aberration ...et ne pas être à sa place dans notre département .
Si l'enjeu climatique est le combat de tous, il ne se résoudra pas par l'installation d'éoliennes de 200 mètres....*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique, "Parc eolien de Corrèze 1 dit du DEYROUX" à CAMPS-ST-MATHURIN-LEOBAZEL, etc...

De : Michel Desplanches <michel.desplanches@gmail.com>

Date : 27/01/2019 19:11

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Le 27 janvier 2019

Madame ou Monsieur le Chef de Service,

Je vous prie de trouver en PJ ma contribution à cette EP et un document d' appui, le tout étant à transmettre à la Commission d' Enquête présidée par Monsieur René BAUDOUX.

Vous en remerciant par avance,
Avec mes salutations distinguées.

M. DESPLANCHES

— Pièces jointes : —

EP CAMPS ST M. 19.odt	30 octets
Energie, Sur-coûts, Sur-taxes, Obsolescence programmée.pdf	30 octets

Michel DESPLANCHES
49, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Villeurbanne, le 27 janvier 2019

A

Monsieur René BAUDOUX, Président, et Messieurs les
membres de la Commission d'Enquête,
Parc éolien de « Corrèze 1 » / Groupe EOLFI
Com. De CAMPS-ST-MATHURIN-LEOBAZEL, etc...

Objet : Contribution citoyenne à l'enquête publique dont vous êtes chargés.

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Ma participation à cette enquête publique n'est pas celle d'un résident, mais celle d'un simple citoyen de ce pays attaché aux paysages, aux sites et monuments de ce pays, qu'il est malheureusement de plus en plus courant de voir défigurer par la construction de « centrales industrielles éoliennes » tout aussi inappropriées qu'inefficaces. A ce titre, ma contribution est tout aussi légitime que celle d'un habitant local, sauf en ce que je n'aurai pas à souffrir personnellement des nuisances que généreront ces machines.

Il ne vous a pas échappé que ce projet, par son ampleur et sa localisation, n'avait rien d'anodin : **il s'agit en effet d'un ensemble de 10 aérogénérateurs de 200 mètres de hauteur, soit 2/3 de la Tour Eiffel à peu près, les machines les plus hautes jamais installées à ce jour en France (d'autres projets sont autorisés, mais pas encore construits). Il faut remarquer aussi que le promoteur EOLFI n'a pas encore choisi son modèle de machine, ce qui laisse des incertitudes sur les nuisances à attendre et sur le plan d'affaires, puisque 4 modèles sont envisagés, allant de 2 à 3,3 MW de puissance unitaire.**

Ce PE dit « du DEYROUX » se localise sur le plateau corrézien de la Xaintrie, au nord de la vallée de la Cère, et à 35 kms au sud de Tulle, dans les limites sud du département ; il est prévu de construire ces machines géantes sur des parcelles « à vocation agricole », mais de fait elles se trouvent toutes en milieu boisé ou en lisière proche des boisements, 17 000 m² de déboisements sont même annoncés, dont plus de 4000 sont soumis à autorisation ! Il convient de noter au passage la vocation clairement touristique de ce secteur, les résidences secondaires et de vacances y étant nombreuses, ce qui est à l'évidence incompatible avec le « grand éolien »...

Je vais donc, Messieurs, argumenter pour vous convaincre de l'absolue nocivité de ce projet, ce que je ferai à partir d'arguments généraux, mais aussi par la critique des caractéristiques propres au « PE de Corrèze 1 ». A cette dénomination, faudrait-il entendre qu'il pourrait un jour y avoir un « PE de Corrèze 2 », etc... ?

– **1. ASPECTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS CONTESTABLES DE L'ÉOLIEN, EN FRANCE ET ICI, A CAMPS-ST-MATHURIN-LEOBAZEL :**

+ Sur les aspects généraux, le développement éolien a été promu par tous les gouvernements successifs depuis une quinzaine d'années, en particulier l'actuel, qui veut même tripler la puissance de l'éolien terrestre d'ici 2030 (cf. PPE 2018). Quelles explications justifient ce choix : deux arguments sont avancés, la nécessité de limiter les émissions de CO², d'une part, de diversifier le « mix » électrique (donc réduire la part du nucléaire) d'autre part. Mais le « Rapport sur le Soutien aux Energies renouvelables » de la Cour des Comptes (mars 2018) a largement démontré que c'était faire fausse route, tant sur le premier objectif que sur le second. Au demeurant, aucune centrale nucléaire n'a été fermée à ce jour, ce ne devrait être le cas de FESSENHEIM qu'à l'ouverture de l'EPR de FLAMANVILLE... Il ne faut pas oublier, en effet la nature intermittente de l'éolien (et du PV), dont la production est décorrélée de la demande et non-stockable, sauf très marginalement : de ce fait l'éolien nécessite des moyens de production en relève, lorsqu'il n'y a pas de vent : c'est ce qui explique que malgré le triplement de la puissance éolienne installée depuis 5 ans, il y a eu doublement des émissions de CO², que l'on ne peut pas expliquer par la plus ou moins grande disponibilité du nucléaire en 2018, qui a été une année normale à ce point de vue... Ne voulant pas rallonger mon propos, je vous joins un document de la fondation iFRAP qui résume ma position et surtout celle de la Cour des Comptes.

- + Pour le projet particulier d' EOLFI « Corrèze 1 », le plan d' affaires présenté m' interroge : en effet, comme pour la plupart des projets éoliens, une société de projet a été mise sur pied, laquelle financera « Corrèze 1 » à 20% sur fonds propres, ce qui représente tout de même 7,57 millions d' euros sur un investissement total de 37,85 millions : mais les documents financiers présentés par EOLFI SAS, propriétaire à 100% de « Corrèze 1 » datent (2014), et des documents plus récents auxquels j' ai pu avoir accès (exercices 2015 à 2017) **permettent de douter de la capacité d' EOLFI à autofinancer la part de 20% prévue, même si ses résultats se sont redressés depuis 2014...** (En n' oubliant pas les engagements d' EOLFI dans l' éolien maritime, par ailleurs...)

Le second problème ressortissant au plan d' affaires est le tarif de rachat affiché, à un niveau de 84,70 euros/Mwh, qui n' a pas été actualisé, et qui correspond au décret de 2014 ; depuis cette date, de nouveaux mécanismes dits de « compléments de rémunération » ont vu le jour (applicables dès le 1er janvier 2017), lesquels soumettent les PE de plus de 6 machines à un appel d' offres / CRE concurrentiel. Il me semble que « Corrèze 1 » relèverait de ce mécanisme, sauf à être bénéficiaire d' un régime transitoire, ce que le dossier ne démontre pas. Il vous appartiendra, Messieurs, d' obtenir du demandeur les précisions indispensables... Je ne formule pas de contestation sur les chiffres de production escomptée au vu des incertitudes sur le choix des machines et les bridages probables : cependant, un projet de cette importance aurait justifié des mesures précises des vents dont je n' ai trouvé trace...

- **2. TROP DE NUISANCES PREVISIBLES POUR LES PAYSAGES, LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET LES RIVERAINS :**

La question de la distance de l' habitat par rapport aux éoliennes se pose ici avec acuité : 518 mètres seulement entre E1 et le hameau de Tartailade, et plusieurs autres sont à des distances un peu supérieures. Si cela respecte la notion de distance minimale de 500 mètres, **il ne faut pas oublier que cette dernière a été établie à une époque où les éoliennes mesuraient 100 mètres et moins, qu' elle a été âprement rediscutée sous le ministère de Madame ROYAL (2014-15), et qu' il a été établi à l' époque que cette distance était adaptable au cas par cas par l' autorité décisionnaire. Or nous sommes ici en présence de machines de 200 mètres, dont le moins que l' on puisse dire, c' est que leur impact visuel, sonore, lumineux, etc... sera bien plus fort que dans le cas d' aérogénérateurs plus modestes : il vous appartient donc, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, de suggérer à l' autorité une distance de recul supplémentaire, vous resteriez dans le cadre de la loi.**

Cette réalité est renforcée par le fait que 20% de l' habitat du secteur est constitué de résidences secondaires, qu' il existe en outre des gîtes d' accueil : la présence trop proche d' éoliennes ne peut avoir pour conséquence que la fuite des touristes et la mise en vente de biens en résidences secondaires, alors que c' est cela qui vivifie un peu l' activité des villages.

J' ai repris l' étude acoustique effectuée par le cabinet GAMBIA. Sur le plan de la méthodologie, le nombre de points de mesure est de 12, ce qui est normalement important pour le périmètre concerné ; le choix de certains points peut se discuter, ce ne sont pas toujours les plus proches des machines qui ont été choisis. Ce qui me semble plus fâcheux, c' est que l' on ait effectué qu' une seule longue campagne de mesure à la fin du printemps, mais rien en hiver, à une époque où le feuillage absent réduit les bruits résiduels : de ce fait ce choix pourrait entraîner un biais qui pourra être levé par un contrôle en hiver, à la mise en service, si le PE se faisait... Malgré les mesures en saison de feuillage, j' ai noté que les bruits résiduels nocturnes sont particulièrement faibles jusqu' à 8 m/sec de vitesse de vent, et pour la plupart des points quelque soit la direction dominante (un peu plus pour vents de nord que de SE).

Au niveau des simulations éoliennes, elles sont à la fois complexes et difficiles à suivre, puisqu' elles sont faites sur un « modèle fictif » et sur VESTAS V126. **Cependant de nombreux dépassements d' émergences sont probables**, la nuit principalement, pouvant aller jusqu' à 22,5 dBA au point 12 pour des vents de 6 m/sec avec la V126. Cela entraînera des bridages ou même arrêts de certaines des éoliennes, selon les vitesses et directions de vents. Ce n' est pas pour autant suffisant, **car la faiblesse des bruits ambiants mesurés pour de nombreux points en nocturne fait que les émergences ne sont pas données si « Lamb » est < 35 dBA, Cette limite légale n' est pas satisfaisante, l' OMS recommande 30 dBA, une gêne vécue par les riverains est probable si on s' en contente !!!**

- **3. UN PROJET INADMISSIBLE DU POINT DE VUE ECOLOGIQUE, EN PARTICULIER DE LA FAUNE VOLANTE :**

Il ne vous aura certainement pas échappé que les implantations éoliennes prévues concerne un milieu à la fois contraint (présence ZNIEFF 1 « Tourbières et zones humides du ruisseau de Rioubazet ») et fortement boisé, plusieurs des éoliennes obligeant même à des défrichements sur un total de 1,7 ha. De fait un tableau des distances bas de pales / canopée est présenté page 309 de l' EE, figure 165, lequel révèle que la totalité des éoliennes sont à moins de 200 mètres de linéaires boisés, 9 sur 10 étant même à moins de 100 mètres et 6 comprises entre 49 et 70 mètres. Cette distance de 200 mètres est le minimum

recommandé par EUROBATS (dont la France est signataire) pour la protection des chiroptères. Globalement, j' ai donc suivi l' « Etude Ecologique » faite par la SARL ENVOL Environnement, mais me suis plus particulièrement intéressé aux questions touchant à la faune volante. Les études faites par ce cabinet spécialisé sont sérieuses, je le reconnais, mais à partir des données objectives il y a une volonté de distordre la réalité des impacts, ce que l' on relève bien trop souvent dans ces EP. Il est donc très regrettable que la MRAE n' ait pas analysé plus complètement les atteintes à l' avifaune et aux chiroptères, qui sont ici inhérentes à la localisation de ce projet en milieu semi-forestier.

+ Pour l' avifaune, les 17 passages d' observation ont permis la mise en évidence de très nombreuses espèces dont plusieurs espèces protégées emblématiques telles que l' Aigle botté, et surtout le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan royal. Mais on relève aussi la présence du Busard cendré, du Faucon pèlerin, de l' Alouette lulu, de la Pie grièche écorcheur, des Pics mar et noir, etc... Des axes migratoires sont clairement identifiés au dessus du site. Le cabinet d' étude a admis les risques de collision pour plusieurs espèces, et le demandeur a fini par décider de « Mesures complémentaires » en novembre 2017, savoir mise en œuvre d' un système de détection/ effarouchement et asservissement des éoliennes au profit des oiseaux. Cependant, cette mesure ne précise pas le matériel utilisé ni les conditions de réglage, sauf en ce qu' il s' appliquerait à des oiseaux de 1,8 m d' envergure... Ce n' est à mon avis pas suffisant, sauf à être « un cautère sur une jambe de bois »... On doit pouvoir régler pour des oiseaux plus petits comme le Faucon crécerelle, très concerné par le risque de collision. (possible avec DTBirds).

+ Pour les chauves-souris, des pré-diagnostics ont été basés sur les travaux divers concernant le Limousin, en particulier ceux du GMHL. De nombreux gîtes de Chiroptères existent dans les environs, spécialement la vallée de la Cère, d' où la présence de tout un réseau de corridors de déplacements sur le site (cf. fig. 87 page 194 EE). Sur le terrain, ENVOL Env. a effectué 11 séquences d' expertises dont deux d' altitude par ballon captif. Au regard des prescription EUROBATS (20 séquences) c' est trop juste, et les séquences d' altitude ayant conclu à l' absence de contacts ont sans doute été trop brèves ou faites par des conditions défavorables (en automne, les températures étaient-elles suffisantes?).

Cependant 16 espèces ont été recensées, dont plusieurs ont un statut de conservation défavorable (Barbastelle d' Europe, Minioptère de Schreibers, Gd Rhinolophe). Mais en nombre, c' est le groupe des Pipistrelles et la Sérotine qui dominant, ce qui est fréquent. La sectorisation des individus sur l' AEI (cf. fig. 119 page 227 EE) montrent la prépondérance des lisières de boisements, allées boisées et de l' étang, et au final, l' activité est reconnue forte sur le site (cf. EE page 226). Cela n' empêche pas ENVOL de conclure page 250 sur un éloignement suffisant des éoliennes à 50 mètres de ces boisements, ce qui est totalement en désaccord avec EUROBATS, la SFPEM ou encore les travaux récents du Professeur Kévin BARRE (thèse de 2017) qui donne un impact de sensibilité des chauves-souris pouvant aller jusqu' à 1 km des éoliennes, voire plus pour certaines espèces.

Dans ce contexte, que propose le demandeur pour la protection des Chiroptères : il semble se résoudre à des mesures de bridage, mais ce n' est pas très clair, il semble que ce soit seulement après recueil de données de mortalité, ce qui n' est pas admissible. Ces mesures de bridage doivent, à mon sens et pour atteindre une efficacité optimale, concerner la totalité des éoliennes, et à des conditions plus strictes que celles évoquées, toutes les nuits de début avril à fin octobre, d' une heure avant le coucher à une heure après le lever du soleil, lorsqu' il n' y a pas de précipitations, par vents de moins de 8 m/sec et températures du plus de 10°C. En effet l' objectif affiché par EOLFI d' une réduction de 60% de la mortalité est RIDICULE, il doit être porté à 85 – 90 % au moins !

SI CELA DEVAIT COMPROMETTRE LA RENTABILITE DU PARC EOLIEN, EOLFI A L' OPTION DE RENONCER : LA SURVIE DES CHAUVE-SOURIS NE SE NEGOCIE PAS !!!

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires-Enquêteurs, j' espère avoir emporté votre conviction que ce projet était inacceptable en l' état, et vous suggère donc d' émettre un « AVIS DEFAVORABLE ». Je vous prie de bien vouloir agréer ma plus haute considération.

Michel DESPLANCHES
michel.desplanches@gmail.com



Énergie = surcoûts + surtaxes + obsolescence programmée

17 janvier 2019 • Philippe François



Le coût de l'énergie a été le déclencheur de la contestation sociale de novembre 2018. Les chiffres des budgets 2017-2018-2019, les rapports du Sénat ou de l'Assemblée nationale, et les avis de la Cour des comptes avaient montré que le système échappait à tout contrôle. Mais sans même avoir besoin d'étudier ces volumineux documents, les Français avaient perçu que le chemin pris était impraticable, même pavé de bonnes intentions.

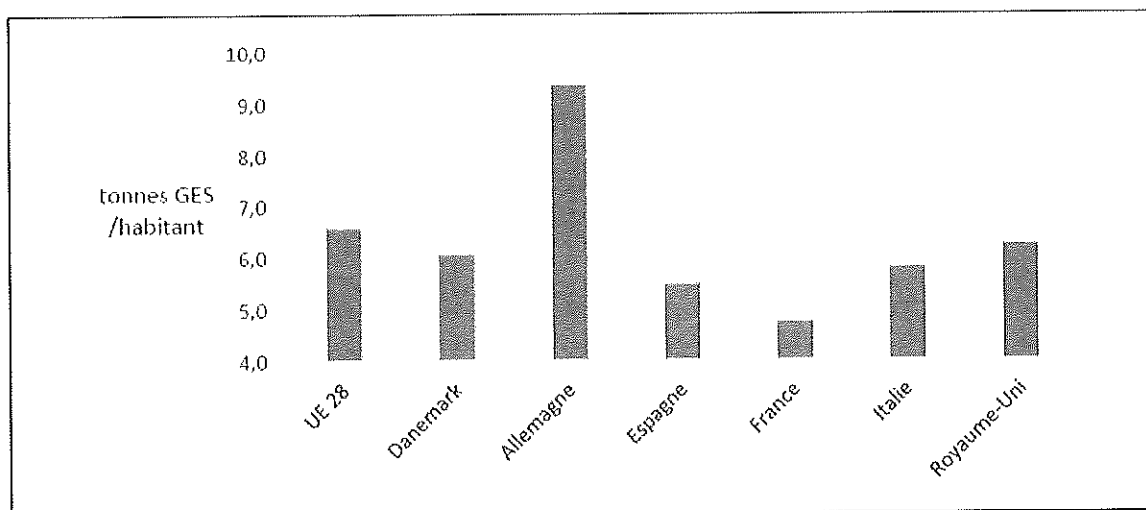
Selon l'enquête de l'INSEE de 2006, la dépense moyenne d'énergie par ménage est d'environ 2.300 euros par an, et représente 8,4% de leurs dépenses, avec 4,8% pour le logement et 3,6% pour les transports. Un taux global qui varie du simple au double suivant le lieu d'habitation : 5,7% dans le pôle urbain parisien, 11,3% dans un espace à dominante

rurale. Mais un écart qui ne varie que de 20% entre les 20% des ménages les plus pauvres et ceux des plus aisés. Le faible coût des logements dans le monde rural compense pour certains cet écart, mais le surcoût en énergie dans le monde rural explique les différences de sensibilité des ménages en fonction des lieux d'habitation. D'autant plus que ces moyennes cachent des cas plus extrêmes avec des dépenses d'énergie représentant 20% du budget de certains ménages.

Situation écolo-énergétique de la France

L'impératif mondial de protection du climat a été acté par les gouvernements français et entériné par une majorité de la population. Chaque pays se trouvant dans une situation particulière selon ses choix passés, doit contribuer à l'effort global en fonction de ses besoins et de ses moyens.

Graphique n° 2 : émissions de gaz à effet de serre imputables à la consommation d'énergie (2015)



Source : Eurostat – graphique Cour des comptes

Disposant historiquement de peu de sources de combustible fossile, et ayant totalement renoncé depuis 2017 à toute recherche et extraction en métropole, la France a développé une production d'électricité hydroélectrique et nucléaire (87%) peu coûteuse et très peu émettrice de CO₂. Un atout significatif pour notre pays.

Augmentation des charges liées à l'énergie

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs plans ont abouti à augmenter les dépenses liées à l'énergie. Quel que soit leur mode de financement (prix, taxe, subvention) ou de mise en place (réglementation technique, obligation d'achat) ce sont les consommateurs et les contribuables qui les financent. Huit principales sources ont contribué aux surcoûts de l'énergie en France :

- Surcoûts de production
 - Agro carburants
 - Electricité et Gaz produits à partir de la biomasse
 - Electricité renouvelable, solaire, éolien (coûts directs)
 - Electricité renouvelable (coûts indirects)

- Taxes et subventions
 - Certificats d'économie d'énergie
 - Taxe carbone sur les carburants
 - Travaux d'isolation des bâtiments publics (neufs et anciens)
 - Travaux d'isolation des logements (neufs et anciens)
- Obsolescence programmée
 - Fermeture de centrales électriques

Surcoûts de production

Agro carburants

En France, les consommateurs d'agro carburants sont pénalisés, le litre d'agro carburant coûtant plus cher à produire et étant moins énergétique que l'essence ou le diesel. D'après la Cour des comptes, l'inclusion de dérivés de produits agricoles (betterave, maïs, tournesol, colza, blé) dans les carburants automobile ont coûté 600 millions d'euros par an aux automobilistes entre 2005 et 2010. Ce surcoût augmente en cas de baisse des cours du pétrole et avec le taux d'inclusion en agro carburants. Depuis 2005-2010, le prix du baril a fortement augmenté dans les années 2012-2014 avant de revenir au niveau antérieur. Le taux d'inclusion étant passé de 2,5 à 7,5% conduit à un surcoût de 1,5 milliard d'euros par an pour les consommateurs. Un coût caché qui n'apparaît pas dans le chapitre consacré à aux agro carburants du « Rapport sur le financement de la transition énergétique » (pages 34-35) publié chaque année en annexe de la loi de finances.

Surcoût des énergies renouvelables

Le budget 2019 fournit les données suivantes :

Coût des soutiens à la production d'électricité renouvelable en 2019 (en M €)

Photovoltaïque	Eolien	Biomasse	Biogaz	Hydraulique	Géothermie	Incinération Ordures	Total
2.879	1.486	346	275	173	25	20	5.203

Ce montant total de 5,2 milliards d'euros par an va continuer à augmenter de 10% par an et est prévu à plus de 7 milliards en 2023.

L'explication de ces montants se lit dans les coûts de production fournis par la Cour des comptes de mars 2018. Les « coûts complets » prennent en compte les subventions versées aux producteurs mais aussi les coûts annexes comme ceux d'adaptation et de gestion des réseaux électriques aux énergies intermittentes, et de financement capacités de production en *stand-by*, utilisées en cas de pointe de consommation et de faible production aléatoire, éolienne et solaire. Ces coûts, estimés à un milliard d'euros par an pour chacun (réseau et capacité), n'apparaissent pas dans le Compte d'affectation spécial du budget annuel de l'Etat.

Coût complet de production des nouvelles énergies renouvelables

Électricité	En euros par Mwh
Éolien terrestre	68 - 108
Éolien en mer posé	130 - 329
Photovoltaïque résidentiel	223-407
Photovoltaïque commercial	139 - 246
Photovoltaïque au sol	92 - 167
Solaire thermodynamique	113 - 249
Géothermie	51 - 301

Note 1 : la quasi-totalité de ces productions étant de nature intermittente et aléatoire, leur coût doit être multiplié par un facteur tenant compte de ces deux inconvénients. Il est évalué par l'iFRAP entre 1,4 et 1,8 selon les modes de production et le pourcentage de production non modulable en fonction de la demande et des coûts.

Note 2 : les coûts sont indexés pendant vingt ans en fonction d'indices proches de l'évolution des salaires.

Le prix des MWh produits en 2018 par les méthodes classiques ont évolué entre 32 et 78 € / MWh. La production nucléaire d'EDF a fourni 75% de l'électricité consommée à un coût d'environ 35-40 €uros le MWh, vendus pour partie à ses concurrents au tarif réglementaire de 42 euros.

Coût des soutiens à la production de gaz renouvelable en 2019 (en M €)

La méthanisation de déchets alimentaires ou agricoles, et de productions agricoles (maïs, blé) peut produire du gaz injectable dans les réseaux de gaz existants. Cette production est encore faible en France, mais est censée se développer fortement. Son coût sera de 132 millions d'euros en 2019, doublant par rapport à 2018, quadruplant par rapport à 2017. Ce montant ne prend pas en compte les subventions directes de l'ADEME représentant jusqu'à 50% des coûts de construction des méthaniseurs.

Coût de production des énergies renouvelables

Gaz	En euros par Mwh
Méthaniseur	50 - 140

D'après le document budgétaire 2019, le prix sur le marché à terme du gaz naturel était fin 2017 de 17 € / Mwh.

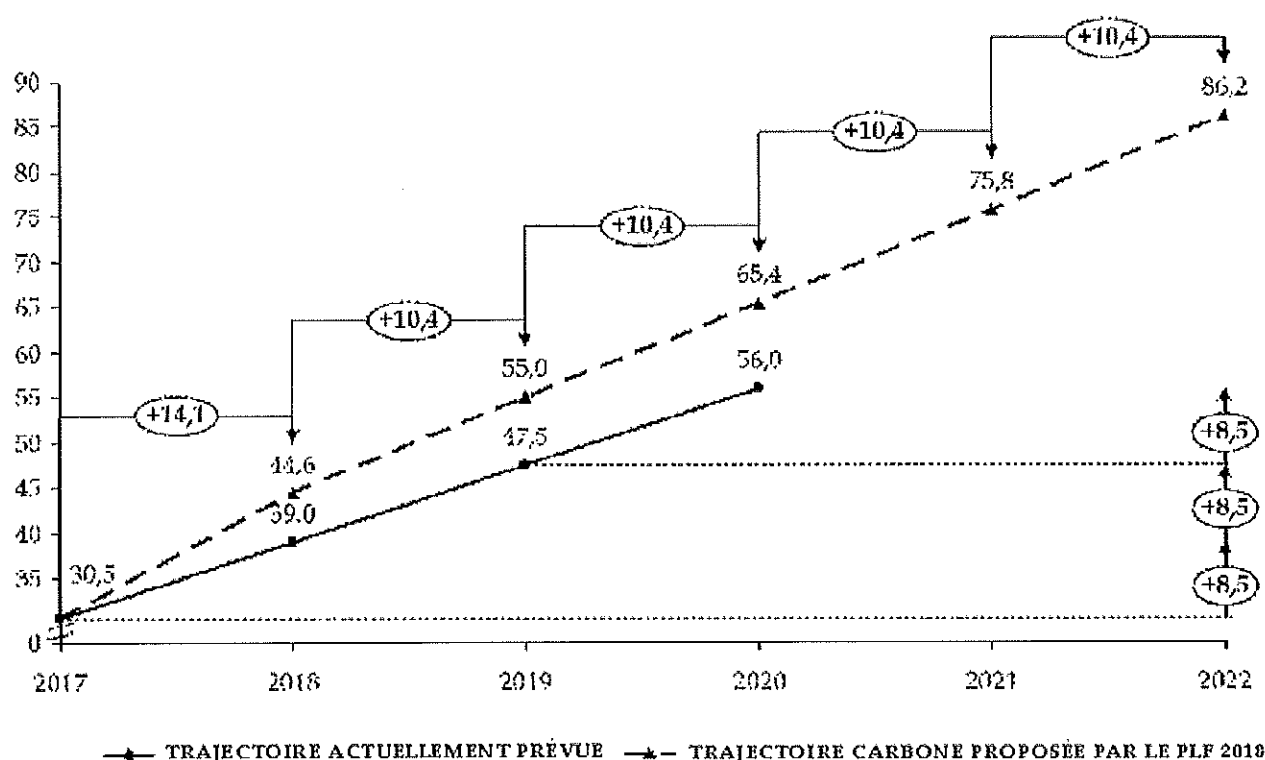
Taxes, subventions, réglementations

Surcoût des combustibles thermiques

Le coût des combustibles importés (pétrole, gaz et charbon) varie en fonction des marchés internationaux. Ils sont depuis longtemps très fortement taxés en France et en Europe, handicapant notre compétitivité, réduisant notre niveau de vie et mécontentant les pays producteurs qui y voient un niveau de droits de douanes hors norme. Mais cette tradition étant bien établie, les surcoûts pris en compte ici concernent uniquement les taxes supplémentaires appliquées depuis 2017.

Trajectoire des augmentations de taxes sur les carburants (budget 2019)

(en euros par tonne de carbone)



Les taxes sur les carburants rapportaient 33 milliards d'euros à l'État, et les augmentations prévues devaient accroître ce montant de 3,5 milliards d'euros chaque année, pour atteindre 50 milliards d'euros en 2022.

Isolation des bâtiments

Les travaux d'isolation des bâtiments existants sont souhaitables mais sont rarement économiquement rentables, ce qui explique qu'il faille des subventions massives pour décider les propriétaires privés, publics et sociaux, même très importants, à les réaliser. Pour les constructions neuves, le surcoût entraîné par les normes d'isolation actuelles (RT2012-2017) est évalué entre 10 et 20% du coût de la construction, soit une moyenne de 30.000 euros pour une maison de 200.000 euros. Un montant considérable pour les ménages comme on a pu le constater quand des modifications du PTZ ou des taux d'intérêt ont entraîné des surcoûts de 10.000 à 20.000 euros et ont constitué un fort obstacle à

l'achat. L'économie annuelle théorique étant de 500 €uros par an, cette dépense ne sera amortie qu'en 60 ans.

Les charges sur la collectivité des plans climat dans le bâtiment sont évaluées dans le budget de l'Etat 2019 sont de 13,6 milliards d'€uros (tableau ci-dessous).

Investissements en faveur du climat par secteur de 2011 à 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bâtiment	13,1	11,9	13,1	12,5	13,1	13,3	13,6
Transports	8,1	9,3	12,1	11,2	10,2	10,3	10,7
Industrie	2,4	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,6
Agriculture	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Production d'énergie centralisée et réseaux	5,5	6,3	4,7	5,9	6,0	6,3	5,3
Total	29,6	29,9	32,1	31,7	31,2	31,8	31,5

Note : dans l'édition 2017 du Panorama des financements climat, l'année 2017 fait l'objet d'estimations basées sur les réalisations des premiers trimestres de l'année.

Certificats d'économie d'énergie

Les Certificats d'économie d'énergie constituent des conseils et des subventions fournis par les entreprises de l'énergie (EDF, Total, Engie, Carrefour...) à leurs clients pour réduire leur consommation d'énergie. Dans une économie de marché, ces coûts sont généralement transférés aux clients. Le coût total pour l'économie française évalué en fonction des menaces de pénalités encourues par les entreprises qui ne feraient pas assez d'effort et du coût des CEE émis est de un milliard d'euros en 2019.

Futurs coûts de production

Les baisses régulièrement annoncées de coûts de production des nouvelles énergies renouvelables sont spectaculaires et seraient une très bonne nouvelle, mais aucun projet en France n'a encore été réalisé ou prévu sans subvention, garantie d'achat par l'État ou complément de rémunération. Le prix de vente à EDF des MWh produits par la centrale photovoltaïque de Cestas, mise en production en 2015, la plus grande centrale photovoltaïque française est de 104,5 € par MWh pendant 20 ans et indexé sur le coût du travail. Les niveaux annoncés par EDF en Arabie saoudite (21 €/MWh photovoltaïque) sont encourageants, mais la France n'est pas l'Arabie saoudite ni pour le niveau des salaires peu qualifiés, ni pour celui des terrains, ni pour celui de l'ensoleillement, ni pour les heures des pointes de consommation. Et ces coûts très bas à l'étranger soulignent l'importance de disposer en France d'une énergie la moins coûteuse possible.

En Allemagne, des réponses aux appels d'offre ont été proposées à des niveaux si bas que des doutes ont été émis sur leurs réalisations, s'agissant de lettres d'intentions, les industriels ne sont pas formellement engagés à construire ces centrales. Depuis 2018, les producteurs ne disposant plus de prix garantis doivent vendre leur production au prix du marché, puis recevoir éventuellement un complément de rémunération en cas de niveau insuffisant. Des observateurs allemands estiment qu'une très forte augmentation du prix de l'électricité en Europe, suite à la fermeture de nombreuses centrales nucléaires, à charbon et à gaz, permettrait aux producteurs de vendre leur production, sans complément de rémunération, et très au-dessus des prix annoncés en réponse à l'appel d'offre.

En France des projets comme les éoliennes marines déjà programmées et qui ne seront pas opérationnelles avant 2022 continueraient à produire massivement des MWh à plus de 150 € / MWh jusqu'en 2042. Pour les éoliennes terrestres, après une baisse brutale des prix en réponse à l'appel d'offres de mai 2018, ils ont ré-augmenté et la totalité de l'appel d'offres de septembre n'a pas été couvert. Des prix de production divisés en France par trois seraient attractifs, mais confirmeraient qu'il serait sage d'attendre que les prix baissent avant de se lancer dans un déploiement massif de technologies non compétitives.

Coût de l'obsolescence prématurée

L'obligation d'achat des productions éoliennes et solaires conduit à la fermeture de centrales à gaz, fuel, charbon et nucléaire. Le cas le mieux évalué est celui de Fessenheim dont l'arrêt coûtera aux contribuables au moins 440 millions d'euros en indemnités aux actionnaires, et 200 millions d'euros de plan de ré industrialisation. De nombreux autres cas ont montré la difficulté de ces plans de ré industrialisation qui se traduisent par des dépenses somptuaires avec très peu de nouveaux emplois industriels, d'autant plus qu'il existe déjà 124 villes où le gouvernement veut soutenir l'industrie. Au total, le coût de ces mises au rebut de 2015 à 2022 de centrales à charbon, fuel, gaz et nucléaire, est évalué à 2 milliards d'euros de taxes et surcoûts. Le fait qu'une partie de ces fermetures soit souhaitable pour des raisons de pollution atmosphérique, ne doit pas faire oublier que leur coût pèse sur le niveau de vie des Français, et donc il faut limiter au maximum les autres charges.

Conclusion

Les Français sont confrontés à une situation économique et sociale beaucoup plus tendue que leurs voisins : 2.200 milliards d'euros de dette publique, 40 années de déficits publics, 9% de chômage, 65 milliards d'euros de déficit de la balance commerciale, stagnation du niveau de vie par personne depuis 10 ans. La France est par contre un pays très en avance sur ses concurrents dans la lutte contre le changement climatique. Une situation méritoire et qui la dispense d'alourdir les charges qui pèsent sur ses citoyens tant que ses concurrents ne sont pas parvenus au même niveau d'émissions de CO₂ qu'elle. Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat à la transition énergétique, a annoncé qu'aucune taxe sur l'énergie ne serait plus appliquée sans consensus de la population. Il aurait fallu penser plus tôt que les responsables politiques sont là pour servir leurs concitoyens plutôt que pour se mettre en valeur dans les réunions internationales. Ce gel doit être vrai pour les taxes visibles (ex. sur l'essence) comme celles cachées (ex. sur l'électricité).

Lire : L'envolée irrépessible de la TICPE (taxe carbone), 6 septembre 2018.

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyrouz

De : Rolf Rudolphy <rjrudolphy@kromhout.com>

Date : 28/01/2019 08:35

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Cher monsieur,

Vous trouverez ci-joint mon avis d'opposition, qui sera également envoyé par courrier aujourd'hui.

Cordialement,

Rolf J. RUDOLPHY
Gorredijk
Pays-Bas

**Van der Veen
& Kromhout**



BOEKHOUT VAN KROMHOUT
Slim boekhouden

Bezoekadres

Tolhûsleane 2
8401 GA Gorredijk

Postadres

Postbus 55
8400 AB Gorredijk

Telefoon

0513 - 468 468

Fax

0513 - 468 490


E-mail

rjrudolphy@kromhout.com

Internet

<http://www.kromhout.com>

KvK-nummer 01138612

Volg ons op Twitter 

Disclaimer:

De informatie verzonden met dit e-mailbericht is uitsluitend bestemd voor de geadresseerde[n] en kan persoonlijke of vertrouwelijke informatie bevatten, beschermd door een beroepsgeheim. Gebruik van deze informatie door anderen dan de geadresseerde[n] en gebruik door hen die niet gerechtigd zijn van deze informatie kennis te nemen, is verboden.

Indien u niet de geadresseerde bent of niet gerechtigd bent tot kennisneming, is openbaarmaking, vermenigvuldiging, verspreiding en/of verstrekking van deze informatie aan derden niet toegestaan, en wordt u verzocht dit bericht terug te sturen en het origineel te vernietigen.

Tenzij uitdrukkelijk anders vermeld is op in dit bericht of in enige bijlage opgenomen verantwoording(en) door ons geen accountantscontrole toegepast.

— Pièces jointes : —

Scan.pdf

30 octets

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique
« Parc éolien du Deyroux »
Mairie, Le Bourg
19430 Camps
Frankrijk

Gorredijk, Pays Bas, 27 janvier 2019

Objet : Enquête publique du projet de Parc éolien du Deyroux à la demande de la Société Eolfi et sa filiale Parc éolien en Corrèze.

Cher monsieur,

Par la présente je marque ma ferme opposition à l'implantation de 10 éoliennes industrielles de 200 mètres de hauteur sur les communes de Sexcles, Mercoeur et Camps-Saint-Mathurin-Léobazel.

Nous vivons aux Pays-Bas (donc je m'excuse pour mon français certainement pas sans faute), mais depuis plus de 20 ans, nous venons plusieurs fois par an en vacances dans la belle région de la Xaintrie. Les premières années, nous avons loué un gîte, mais pendant environ 15 ans, nous avons une résidence secondaire à Camps. Nous y sommes restés presque deux mois par an ces dernières années et ce sera probablement plus long si nous prenons notre retraite dans quelques années. Nous sommes donc très attachés au magnifique cadre de Camps.

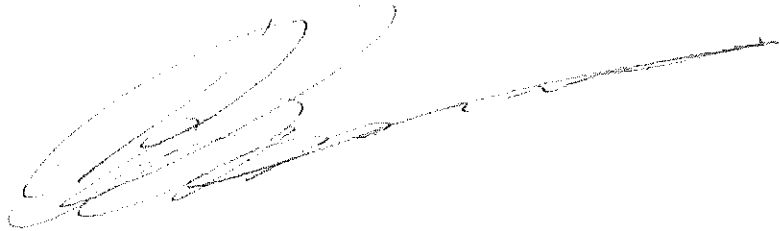
Notre ami Gérard MEERKERK a déjà expliqué les objections à la construction de 10 éoliennes dans la région de Camps d'une excellente manière ; je vous renvoie à l'annexe 1 de cette lettre. J'aimerais ajouter les arguments plus personnels suivants.

Aux Pays-Bas, nous avons maintenant une vaste expérience de l'installation de grandes éoliennes. Il a été démontré que l'efficacité des éoliennes à l'intérieur est généralement décevante. Souvent, seulement 25% du rendement attendu est atteint. C'est pourquoi des éoliennes ont été installées presque exclusivement en mer ou directement sur la côte. Il est étonnant que ce plan implique l'installation d'éoliennes à des centaines de kilomètres de la mer dans une zone où elle est souvent pratiquement silencieuse. Quel mauvais investissement!

Ma principale objection concerne toutefois les dommages irréparables causés par ce projet à l'environnement. Nous pensons que cela est particulièrement remarquable compte tenu de notre expérience en matière d'obtention du permis de construire pour notre maison située à Camps. La première conception de notre architecte hollandaise a été résolument rejetée par C.A.U.E car elle ne correspondait pas à l'environnement en Xaintrie, *un des secteurs les mieux préservés du département*. Je vous renvoie à l'annexe 2 pour la lettre de la C.A.U.E. daté du 9 mai 2001. À notre

avis, une telle protection officielle de la Xaintrie ne peut en aucun cas être conciliée avec l'installation d'éoliennes industrielles de 200 mètres de haut.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique Parc éolien du Deyroux, l'expression de ma plus haute considération,



Rolf J. RUDOLPHY
Nijewei 61
8401 AL Gorredijk
Pays-Bas
(Résidence principale)

5 Lotissement de la Cère
19430 Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
France
(Résidence secondaire)

Gérard MEERKERK a motivé son opposition principalement par les raisons suivantes :

- **Le gigantisme des installations.** Ce projet porte une atteinte grave, inacceptable et irréversible à notre cadre de vie proche en saccageant le paysage rural et forestier, patrimoine commun* apprécié et revendiqué de tous (habitants et visiteurs). Ces 10 aérogénérateurs de 200 m de haut (à l'origine, on nous parlait d'éoliens de 80 à 100 m) ne peuvent pas s'intégrer à nos paysages. Les habitants du plateau (ainsi que les visiteurs) seraient concernés par un impact visuel notable. Il est évident que cet impact serait catastrophique!
- **Le changement radical du paysage et de l'infrastructure.** Ce projet de parc nécessite un défrichage de 1,7 ha préalablement à toute autre opération. Il comprend : la création et le renforcement de chemins d'accès (de voies à créer et de voies existantes à aménager), l'installation de trois postes de livraison, la création de plateformes (en béton) gigantesques, la mise en place de réseaux enfouis pour relier les éoliens entre elles et aux postes de livraison etc. etc. De plus... je crains qu'après la mise en usage de ce parc, la porte sera grande ouverte pour 'accueillir' encore plus d'éoliens (10, 20 ou même 30??). Comment une zone rurale se transforme brutalement en zone industrielle. Une métamorphose totale!
- **Des nuisances visuelles.** Balisage nocturne, flashes lumineux et, de plus, effets stroboscopiques dans les habitations lors du passage des pâles devant le soleil!
- **Des nuisances acoustiques.** Le bruit (ainsi que des vibrations), généré par les différents engins, et, surtout, après, par les 10 éoliens disproportionnés, doit être insupportable (il ne doit pas se calculer uniquement en Db, car les éoliens se situent dans les basses fréquences particulièrement prégnantes et dérangeantes pour les riverains). Plusieurs études scientifiques récentes démontrent que les infrasons produits par ces machines portent un préjudice majeur à la santé des riverains, ainsi qu'aux animaux (tant domestiques que sauvages)... et ce dans un rayon pouvant atteindre 5 km en fonction du terrain!
- **Des problèmes de santé.** Ce projet ne respecte pas le principe de précaution proposé par l'ensemble du monde médical et respecté dans la plupart des pays. L'Académie de Médecine préconise aucune installation à moins de 1500 m (!!!) des habitations (les études démontrant le 'syndrome éolien' déconseillent l'installation de ces aérogénérateurs à moins de 1,5 miles... soit 2,413 km des habitations). Ici les premières maisons sont situées à environ 500 m (!!!) des éoliens. Des problèmes de santé touchant des riverains sont, en effet, de plus en plus souvent répertoriés au voisinage de ces parcs éoliens. Les riverains de parcs existants témoignent... ils nous parleront de flashes lumineux, de bruits lancinants, d'infrasons et de problèmes de santé sur les humains (troubles de l'appétit, nausées, irritabilité, stress, déprime, angoisses, troubles du sommeil, insomnie... 'syndrome éolien'...) et, sans oublier, sur les animaux domestiques et sauvages

(chiens, chevaux, vaches, gibiers, oiseaux, chauves-souris...). Accepter le présent projet, constituerait un déni inadmissible de la santé des humains et des animaux domestiques et sauvages!

- **L'impact sur l'environnement.** Eolfi veut implanter leur éoliens à proximité de nos zones protégées par les labels Réserve Biosphère (La Tourbière de la Bissière) et Natura 2000 (Vallée de la Cère... et Vallée de la Dordogne...). La Tourbière de la Bissière est une zone humide, localisée en tête de bassin des ruisseaux du Rioubazet et du Deyroux. C'est la plus remarquable zone humide de ce plateau et c'est sur ce site qu'on peut trouver des végétales remarquables (*Spiranthes aestivalis*, *Eriophorum gracile*...). L'avifaune et les chiroptères (chauves-souris) à proximité de la zone du projet sont menacées et en danger (les éoliens sont de vrais hachoirs). Il a été fait mention de la nidification du Circaète Jean-le-Blanc et l'Aigle Botté à proximité de la zone du projet et de la forte présence du Milan Royal en période de migration. Il est vraiment important d'éviter l'implantation de deux éoliens (E9 et E10) en milieu boisé, favorable aux (oiseaux et) chiroptères rares et déjà menacées. Il faut absolument les sauvegarder. Bref... l'impact du projet de Parc éolien du Deyroux sur la biodiversité sera immense!
- **L'impact sur le tourisme.** On attend une véritable chute de la fréquentation (conséquence inévitable de l'enlaidissement des campagnes). Pourquoi les visiteurs viendraient-ils chercher ici les nuisances qu'ils fuient (ou qu'ils ont interdit chez eux)? Quel intérêt y-a-t-il à randonner en zone industrielle? Ridicule de nous faire croire qu'un parc éolien attire des touristes (puisqu'on trouve des éoliens partout... en France et dans le reste de l'Europe). Tant pis pour les propriétaires (et salariés) des campings, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants et beaucoup d'autres commerces à proximité du projet de Parc éolien du Deyroux. Et qu'en pensez-vous du gaspillage? Des années d'efforts financiers privé et public (pour l'aménagement des sentiers, d'hébergements... de mise en valeur du patrimoine... d'amélioration de la fréquentation pour l'accueil d'un tourisme de qualité...) sont réduits à néant par la présence imposée de ces machines... véritables imposteurs esthétiques!
- **L'impact sur la valeur immobilière.** Ce projet portera atteinte à mon patrimoine immobilier comme on l'observe dans d'autres régions où sont installés des zonings éoliens. Contrairement à ce qu'affirment les promoteurs, des études pertinentes évaluent une perte de valeur des biens pouvant aller jusqu'à moins 30% dans un rayon de 5 km!
- **Les éoliens ne sont pas écologiques.** Non seulement leur fabrication et leur installation nécessite quantité de matériaux rares et polluants, comme tous objets sophistiqués de grande dimensions, mais leur fonctionnement est lié aux centrales à gaz par cause d'intermittence du vent. Les éoliens ne permet pas de diminuer le CO2 comme le montre l'augmentation de ce gaz en Allemagne et en Norvège, pionniers en la matière. L'objectif qu'on leur prête abusivement n'est donc pas atteint et aucune preuve d'efficacité écologique ni d'indépendance énergétique n'a été apportée par les autorités régionales ou nationales. Adopter une mesure qui n'atteint pas l'objectif fixé est un non-sens. De plus... les éoliennes industrielles viennent se surajouter au nucléaire et non pas le

réduire, comme prétendu. L'éolienne industrielle incite au gaspillage et non pas à la 'sobriété énergétique' et contribue à l'augmentation des factures d'électricité!

- **La Corrèze est déjà un département à énergie largement positive.** On nous parle d'énergie renouvelable, mais la Vallée de la Dordogne est déjà une région à énergie très largement positive. Les barrages hydro-électriques produisent de l'énergie renouvelable depuis plus de 60 ans. Je ne vois pas pourquoi on viendrait installer de tels monstres. En plus... la Xaintrie n'est pas une zone ventée... la production d'électricité annoncée par Eolfi représenterait que de 10% à 15% de la production du barrage du Chastang. Beaucoup de dégâts pour pas grand-chose!
- **Les éoliennes implantées à l'intérieur des terres ne sont pas rentables.** Néanmoins, si elles produisent peu d'électricité, elles produisent beaucoup d'euros grâce aux subventions publiques... c'est-à-dire grâce aux... citoyens!
- **Enfin, assez considérablement, le déchirement d'une communauté paisible.** Ces dernières années j'observe une perturbation sans précédent de la vie sociale des communautés locales. La plupart des habitants sont contre un tel projet, mais ils ne peuvent pas s'exprimer ou ils ne veulent pas s'exprimer... pour éviter les polémiques, des querelles entre voisins ou des querelles de famille (je sais que certains liens familiaux sont déjà fragilisés et instables). C'est vraiment attristant!

C.A.U.E. Corrèze

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

Annexe 2.

Date : 09/05/2001

Destinataire : Mme Decomps

Copie à : DDE subdivision d'Argentat

Commune du projet : CAMPS

Objet : avant-projet

Suite à : votre demande

Du : 09/05/2001

En présence de :



Affaire suivie par : Mme C. Deschamps

Demandeur : M.RUDOLPHY (Van Overbeek Tromp architectuur)
Avant travaux
Dossier n°

OBSERVATIONS ET/OU CONSEILS DU CAUE

La toiture devra présenter une pente minimum de 35° (soit 70%).

Le matériau de couverture, si ce n'est pas de l'ardoise, devra être plan, de teinte ardoise (gris foncé ou noir) ou de teinte lauze (gris-beige) ; le bardeau de bois est envisageable.

Ces recommandations existent depuis plus de 20 ans, et il serait fort dommage de créer un précédent en Xaintrie, un des secteurs les mieux préservés du département, qui se caractérise justement par l'importance de ses toitures (pentes de 45 à 55° soit plus de 100%)

Sujet : [INTERNET] enquete publique éoliennes du deyroux

De : christiancauhapé <christiancauhape@wanadoo.fr>

Date : 28/01/2019 09:39

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Nous sommes les parents de Roxane Cauhapé, demeurant au lieu-dit Moulin de Rioubazet, à 1,2 km de la potentielle éolienne E2.

Nous venons régulièrement lui rendre visite et passer des vacances sur ce territoire.

Nous nous opposons à ce projet d'éoliennes industrielles, qui serai polluant et nuisible dans cette zone.

Christian et Martine Cauhapé ,

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux - Corrèze 1

De : Catherine Plop <plopcat@hotmail.com>

Date : 28/01/2019 11:19

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur,

Par la présente je tiens à marquer mon OPPOSITION au projet éolien du Deyroux.

J'ai eu la chance, cet été, de rendre visite à mon cousin, propriétaire de LA PANETERIE, située à 19430 Goulles. Je suis tombée sous le charme de cet endroit paisible, offrant une vue magnifique et sans pareille sur une vallée verdoyante.

Aujourd'hui, le mari de mon cousin m'informe du projet d'installation d'un parc éolien... Quel gâchis cela représenterait ! Non seulement, la vue serait polluée par ces éoliennes mais tous les animaux y vivant seraient menacés.

Mon cousin et son époux se sont installés en 2017 pour y élever des alpagas, animaux magnifiques et peureux, et proposer des chambres d'hôtes dans ce paysage fabuleux. Ils y ont investis tous leurs moyens et leur temps car ils sont tombés amoureux de cet endroit.

Les effets néfastes des éoliennes ne sont plus à démontrer : leur bruit, leurs infrasons, l'effet stroboscopique des pales qui tournent devant le soleil, etc. Ce n'est pas pour rien que l'Académie de Médecine recommande un éloignement minimum de 1500m des habitations.

Après quelques rapides recherches, il ressort que les parcs éoliens sont inutiles :

- Dans notre pays, la production thermique fossile est déjà une des plus basses d'Europe (6,2% seulement du total de l'électricité produite en 2015) et donc les émissions de CO2 sont aussi parmi les plus faibles (autour de 45 grammes par kilowattheure). Cette production fossile minimum doit être conservée, pour pallier les creux des productions éoliennes (et photovoltaïques), notamment lorsque la consommation est importante pendant les nuits froides et sans vent d'hiver, par exemple.
- En 2015, la France a exporté 11 % de sa production électrique, le plus souvent pendant les pointes de productions éoliennes qui ne correspondent pas à la demande d'électricité. Quand la France cherche à se débarrasser d'un excédent d'électricité (dû notamment aux éoliennes), ses voisins qui ont aussi des éoliennes (comme l'Allemagne) ont le même problème au même moment.

En réalité, l'objectif des partisans des éoliennes n'est pas de remplacer l'électricité d'origine fossile qui émet des gaz à effet de serre, mais la production nucléaire... qui n'en émet pas. Du point de vue de la lutte contre le réchauffement climatique, **cet objectif est dépourvu d'intérêt.**

Les arguments contre sont donc beaucoup plus nombreux que les pour. Il existe d'autres moyens pour produire de l'énergie sans nuisances.

Il existe tellement d'emplacements, loin des habitations où cela ne dérangerait rien ni personnes, où installer un parc éolien. Pourquoi anéantir le projet d'une vie ? Pour quels bénéfices ?

Je vous encourage à annuler ce projet d'installation de parc éolien à cet endroit et vous remercie d'avance de la suite que vous voudrez apporter à ceci.

Salutations,

Catherine LICATA
11, rue Guy de Maupassant
13170 LES PENNES MIRABEAU

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux.

De : Jean Nougues <jn.nougues@orange.fr>

Date : 28/01/2019 11:58

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur Nougues jean. Résident sur la commune de Sexcles.

Madame, Monsieur,

il faut épargner cette belle région qui a déjà beaucoup donné à la Nation pour les énergies renouvelables. Je ne rappelle pas tous les méfaits, bien établis, générés par de telles machines pour une incertitude sur la rentabilité énergétique d'un tel projet, compte tenu d'une situation géographique pas particulièrement ventée.

Sincèrement.

Envoyé de mon iPad

M. TAYLOR MICHAEL
MME HENDERSON LINDA
LACOMBE
5 CHEMIN DU GLEYGEOL
19430 CAMPS SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

M. le president de la commission d'enquete publique Parc Eolien du Devroux
Marie, Le bourg, 19430 Camps-St-Mathurin-Leobazel

Dear M.le president

JE SUIS OPPOSEE! A CE PROJET D'EOLIENNES INDUSTRIELLES

My partner and i decided to retire and move permanently to France in the year 2000, having worked very hard all our lives to earn enough money to retire and enjoy the rest of our lives.

We bought a house in the area near to Argentat and for 13 years lived happily in this beautiful area. 5 years ago we saw a house advertised for sale in the commune of Camps Saint Mathurin Leobazel. It was our dream house so we decided to invest a lot of our hard earned money into buying the house and over the past 5 years have spent a lot more money on improving the house and redesigning the gardens surrounding the house. We bought the house because the countryside is very quiet and very beautiful and the house has panoramic views of the area from the house, decking and garden. These were the only reasons we bought the house as our permanent and principal house.

To erect wind turbines in this area would be a travesty and will destroy our enjoyment of living here. We regularly walk around this area and enjoy the beautiful uninterrupted views of the countryside, and the peace of being away from traffic and noise.

St. Mathurin is a protected village and the countryside around it only has very small communes with the only industry being farming. We have only just become aware of a new proposal of erecting 10 wind turbines in this area and strongly object to a proposal which would environmentally be an absolute disaster. These proposed turbines would be 200 m high and will be seen from all over the area. Not only will they be seen but also heard and have lights on the tops at night. We do not understand having protected the village it can then be allowed to erect huge wind turbines that can be seen from all over the village.

If this proposal is allowed then instead of enjoying the magnificent views of the countryside from our house and garden we will be looking at a forest of wind turbines. It will destroy our pleasure of living here and if we ever decided to sell our house we would find it extremely difficult and no-one wants to look out of their windows to see the monstrosity of 10 huge wind turbines as well as devaluing the property significantly.

The visual impact alone on the area would be horrendous. A recent study argues that wind turbines are an expensive form of energy and that they were not an efficient solution to energy needs for the future. There is a significantly higher cost of wind turbine power due to the costs of construction, transportation, erection and maintenance and their intermittent power generation which impacts adversely on the main network. Also they cost more money than they actually save.

Wind turbines only have a limited working life and once they stop working they will be left to rot and rust and be a permanent eyesore in this area and therefore what is now a pristine area of natural beauty will be totally ruined for the foreseeable future.

This proposal cannot be agreed to. We have very efficient hydro electric supplies in this area already and we cannot understand why it is felt necessary to erect wind turbines not just one but ten as well which will cost us far more than the system we already have and unnecessarily ruin a beautiful part of France.

It would be totally catastrophic for the area and we strongly oppose this proposal.

Yours sincerely

Linda I.A. Henderson

Linda I.A. Henderson

Michael Taylor

Michael Taylor

a Saint Mathurin Leobazel
le vingt-huit Janvier 2019

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc Eolien du deyroux

De : Claudine DELMAS <claudine.veze@gmail.com>

Date : 28/01/2019 15:34

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

je vous fais parvenir pour information la copie de mes doléances déposées dans le cahier des doléances de la mairie de Sexcles en décembre dernier concernant principalement des décisions inacceptables en matière de transition énergétiques. Je vous joins la réponse du Sénateur de la Corrèze Daniel Chasseing à ce sujet. je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement

Claudine Delmas Sexcles

cahier de doléances de la mairie de Sexcles 13 décembre 2018

1. je me sens malmenée financièrement, par des décisions inacceptables en matière de transition énergétique, trop influencées par des profits financiers ou politiques à court terme. Des sommes énormes et des privilèges exorbitants ont été accordés aux investisseurs et industriels de l'éolien (passe-droits en matière de réglementation sanitaire et environnementale, avantages financiers et fiscaux, limitations du droit d'expression et de recours des citoyens...). Leurs effets sont catastrophiques sur nos factures d'électricité et sur le déficit d'EDF. Il faut arrêter l'éolien terrestre qui a déjà coûté 146 Mds € à la Nation (rapport Cour des Comptes * 18 avril 2018).

2. La priorité absolue doit être de réduire la précarité énergétique et la consommation d'énergies fossiles en aidant nos concitoyens à améliorer l'isolation de leur logement et leur mode de chauffage, en adoptant des dispositions collectives et individuelles, pour rendre leurs déplacements moins coûteux et moins consommateurs d'énergie.

3. Il faut ensuite investir dans des énergies renouvelables acceptées par la population, efficaces, supportables financièrement, compatibles avec la préservation des paysages et de l'environnement, compatibles avec l'attractivité des pays ruraux. Il faut développer la production de chaleur renouvelable dont l'efficacité économique et écologique est certaine, plutôt que le tout électrique.

4. je demande aux pouvoirs publics à tous les niveaux (Etat, Région, Département, intercommunalités, maires) de respecter la **dignité et les conditions de vie des habitants des espaces ruraux, car c'est eux qui font vivre ces territoires, sans toujours bénéficier d'un niveau acceptable de services publics. Je demande que les citoyens soient associés à toute décision concernant des projets énergétiques, en commençant par une information complète et honnête.**

claudine delmas

habitante de Sexcles

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Paris, le 15 janvier 2019,

DANIEL CHASSEING

**SÉNATEUR DE
LA CORRÈZE**

**Vice-président de la
Commission des
Affaires Sociales**

Madame,

J'ai bien reçu le cahier de doléances de la commune de Sexcles en matière de transition énergétique, que vous avez bien voulu me remettre et je l'ai lu avec le plus grand intérêt.

Je pense que ce texte restitue fidèlement les idées de nos compatriotes de cette France qu'on dit profonde, dont je suis issu comme vous, et que je tente de défendre, du mieux que je le peux, depuis mon élection au Sénat, après tant d'années passées à gérer ma propre commune. Soyez donc assurée que je saurai m'en inspirer dans mon action quotidienne.

Le temps est aujourd'hui au débat national. Nous verrons bien ce qui va en sortir.

En attendant, croyez, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

Daniel Chasseing

Madame Claudine Delmas
19430 Sexcles

Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 14 25 - 14 93
d.chasseing@senat.fr

Tulle
1, rue des Fossés du Trech
19000 Tulle
Tel : 05 55 21 07 93
daniel.chasseing@laposte.net

Sujet : [INTERNET] Projet éolien du Deyroux : soutien au projet

De : Youssef El Hayani-Taïb <yousseffarrant@hotmail.fr>

Date : 28/01/2019 15:41

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

je souhaitais par le présent mail indiquer mon fort soutien au projet éolien du Deyroux, situé en Corrèze.

Effectivement, ce projet permettra de profiter d'une électricité verte, sans déchets (contrairement au nucléaire) et sans émissions de CO2.

Je serais ravi à l'avenir, de visiter la Corrèze, de faire un détour par le parc éolien situé sur les communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Sexcles et Mercoeur et de terminer par une visite de la vallée de la Dordogne.

Bien cordialement,

Youssef EL HAYANI

06 15 61 71 94

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique éoliennes du Deyroux

De : Anthony-Claude Cauhapé <anthony_claude@hotmail.com>

Date : 28/01/2019 15:56

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je suis un frère de Roxane Cauhapé. Elle demeure au lieu-dit Moulin de Rioubazet, à 1,2 km de la potentielle éolienne E2.

Je vais la voir régulièrement au cours de l'année pour y passer mes vacances et c'est pour moi et ma petite famille, un grand bonheur de profiter d'un des derniers espaces encore préservé en France. La nature à perte de vue, est un point fort pour le tourisme dans votre région.

Nous nous opposons à ce projet d'éoliennes industrielles, qui serai polluant et nuisible dans cette zone.

Anthony-Claude CAUHAPÉ

En mermont

01470 BRIORD

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc Éolien du Deyroux

De : Provaches <t-xaintrie@orange.fr>

Date : 28/01/2019 16:04

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je soussignée Laetitia BIDAUD, demeurant à Longeval 19400 St-Martial Entraygues, commerçante à Argentat sur Dordogne, atteste vouloir m'opposer au projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Sexcles, Camps, Mercoeur (Parc éolien du Deyroux).

Je suis commerçante depuis 17 ans. 60% du chiffre d'affaires de la boutique se fait durant la saison touristique. Ce qui attire les vacanciers dans notre belle région et dans les villages alentours ce sont des paysages préservés, une nature authentique. L'implantation d'éoliennes dénaturerait ce si joli coin de Corrèze, risquerait d'affaiblir la fréquentation touristique et d'anéantir des petits commerces qui ont déjà tant de mal à subsister.

Nous avons déjà des barrages, pourquoi prendre le risque de défigurer notre patrimoine ?

Cordialement,

Laetitia BIDAUD

T-XAINTRIE sarl

28 avenue Pasteur - 19400 Argentat

Tél : 05 55 28 39 77 / Fax : 09 70 62 07 94

Sujet : [INTERNET] : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux -Corrèze 1»

De : Dominique <dominomas@orange.fr>

Date : 28/01/2019 16:30

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Auriac Le 28/01/2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique, ,

Par la présente, je marque ma ferme opposition au nouveau projet déposé par les sociétés reprises sous rubrique et actuellement soumis à enquête publique.

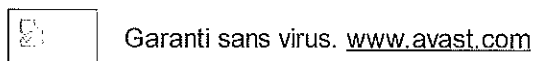
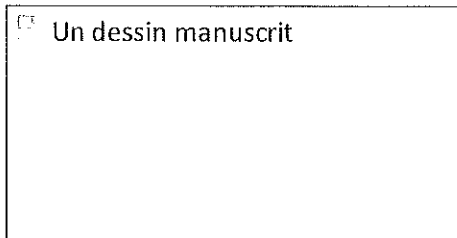
Cette opposition est motivée principalement par les raisons suivantes:

- Ce projet porte une atteinte grave, inacceptable et irrémédiable à notre cadre de vie proche en saccageant le paysage rural et forestier, patrimoine commun, apprécié et revendiqué de tous.
- Ce projet ne respecte pas le principe de précaution proposé par l'ensemble du monde médical et respecté dans la plupart des pays. Ce principe invite à maintenir une distance de minimum 1500m entre les éoliennes et les habitations. Des problèmes de santé touchant des riverains sont, en effet, de plus en plus souvent répertoriés au voisinage de ces parcs éoliens. Accepter le présent projet, constituerait un déni inadmissible de la santé des riverains.
- Plusieurs études scientifiques récentes démontrent que les infrasons produits par ces machines portent un préjudice majeur à la santé des riverains ainsi qu'aux animaux tant domestiques que sauvages , et ce dans un rayon pouvant atteindre 5 km en fonction du terrain. (Irritabilité, troubles du sommeil et de l'appétit...)
- Le bruit généré par ces machines est insupportable, Il ne doit pas se calculer uniquement en Db car il se situe dans les basses fréquences particulièrement prégnantes et dérangeantes pour les riverains,
- Les éoliennes implantées à l'intérieur des terres ne sont pas rentables. Néanmoins ,si elles produisent peu d'électricité, elles produisent beaucoup d'euros capté par quelques uns, grâce aux subventions publiques, c'est-à-dire grâce aux.....citoyens !
- L'intermittence chaotique de la production d'électricité de ces machines n'en fait pas un moyen efficace de production d'électricité et générera, par les adaptations indispensables du réseau et les techniques de stockage illusoires à mettre en œuvre, des coûts prohibitifs à charge du citoyen consommateur. Elle ne permet pas de diminuer le CO2 comme le montre l'augmentation de ce gaz en Allemagne et en Norvège, pourtant pionniers en la matière. L'objectif qu'on leur prête abusivement n'est donc pas atteint et aucune preuve d'efficacité écologique ni d'indépendance énergétique n'a été apportée par les autorités régionales ou nationales. Adopter une mesure qui n'atteint pas l'objectif fixé est un non-sens.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

Dominique Mas Auriac 19220



—3B5FAA44DFFD4B98824D2FDC1A2647E2.png



—Pièces jointes :

3B5FAA44DFFD4B98824D2FDC1A2647E2.png

4,0 Ko

[INTERNET] Parc éolien du Deyroux;

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux;
De : Pierre DAUBECH <pierre.daubech@orange.fr>
Date : 28/01/2019 16:57
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur DAUBECH Pierre

Combalier

19430 la chapelle saint geraud;

Objet : Parc éolien du Deyroux;

Madame, Monsieur,

Je viens par le présent courrier témoigner au sujet du parc éolien de Deyroux dont je suis opposé à la création de ce parc éolien qui va défigurer notre beau paysage de la xaintrie noire!!!, au sujet des maisons couvertes en lauzes!!!!

remercions bien sincèrement.

Nous vous

Sujet : [INTERNET] parc éolien du Deyroux
De : "annick.bary4" <annick.bary4@wanadoo.fr>
Date : 28/01/2019 18:40
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-après ma contribution à l'enquête publique du parc éolien du Deyroux.

Je vous prie d'agréer, Mes salutations distinguées
Annick Bary
Haute Brousse
19220 Saint Privat

Objet :Parc Eolien du Deyroux-Corrèze 1

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique « parc éolien du Deyroux »

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte les remarques suivantes concernant le projet d'implantation d'un parc de 10 aérogénérateurs de 200 mètres de haut sur les communes de Camps, Mercoeur et Sexcles.

J'habite la Corrèze depuis plus de 30 ans, et si, venant de la région parisienne, j'ai choisi ce terroir, c'est pour la beauté simple de ses paysages, le calme et la verdure, l'intérêt de sa biodiversité, son agriculture à taille humaine intégrée entre vallons, bois et cours d'eau, son architecture rurale de toute beauté.

C'est une région que je m'applique à faire découvrir à des amis, amateurs de randonnées, et je parcoure avec eux chaque été les sentiers de randonnées de la Xaintrie tant noire que blanche.

Aussi je vous témoigne mon profond refus de voir cette région livrée à des industriels de l'énergie « dite verte »

Energie verte : La Corrèze n'a pas attendu pour fournir à la France entière une énergie hydraulique qui dépasse largement ses propres besoins. Son territoire est déjà façonné par le béton des centrales hydrauliques ; centrales hydrauliques qui présentent le grand avantage de fournir une électricité constante et répondant au kw près à la demande.

Les aérogénérateurs eux attendent le bon vouloir des vents pour produire une énergie non stockable.

Choix de la Xaintrie pour cette implantation :

Aucune étude sérieuse n'a démontré que la Xaintrie était soumise à un vent régulier et suffisamment important pour obtenir un rendement énergétique suffisant. Le silence des promoteurs sur la qualité et la quantité de vent devrait nous faire réfléchir. Que penser dans ces conditions de la rentabilité du projet ?

Impact de ce site industriel sur l'environnement :

Le territoire choisi par le promoteur est classé Natura 2000, Réserve mondiale de biodiversité de l'Unesco. Les acteurs locaux consacrent une énergie et des financements pour réhabiliter une gravière en zone humide, créer une aire de nourrissage de milans royaux, pousser une agriculture raisonnée et biologique, etc. La préservation de la zone est donc indispensable au maintien de l'équilibre de la faune et de la flore.

Quand sera-t-il lorsque des tonnes de béton auront été coulées. Quel sera l'état des nappes phréatiques. Le Deyroux et de nombreux ruisseaux traversent la zone. L'impact ne peut pas être nul.

Impact de ce site industriel sur l'humain :

Dans certains pays européens plus soucieux que le nôtre du respect de la bonne qualité de la vie humaine, la distance d'implantation d'une telle zone serait de 2 000 mètres (10 fois la hauteur d'un aérogénérateur) de chaque habitation. Cette simple application rendrait ce projet caduc.

La distance, certes réglementaire, de 500 mètres, fait subir aux habitants des nuisances sonores, visuelles et stroboscopiques insupportables. Ne parlons pas des infra-sons.

Impact de ce site industriel sur l'avenir économique, touristique :

Indépendamment de l'impact négatif sur le marché de l'immobilier (qui va acheter une résidence au pied de 10 géants de 200 mètres de haut), l'activité touristique sera sérieusement impactée. De nombreux GR qui présentent la particularité d'un aspect naturel et non aménagée, seront détruits, ou reconstitués à grand coup de pelleteuses, et la promenade se fera aux pieds bétonnés de géants bruyants.

Démessuré par sa taille et son ampleur, ce projet conduit tout droit à la désertification de la zone.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, mes salutations distinguées

Annick Bary

Haute Brousse

19220 SAINT PRIVAT

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Tot Haers <haers.tot@gmail.com>

Date : 28/01/2019 20:53

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je, Mme Haers Françoise, avec ma résidence principale à 19400 Hautefage, Le Pérol (lieu-dit),

je suis opposée à ce projet d'éoliennes industrielles.

Depuis plus de 5 ans j'ai quittée la Belgique à la recherche d'un endroit tranquille, rustique, avec de beaux paysages, une belle nature et architecture où il fait bon vivre et travailler. Et j'ai trouvé cela en Corrèze à Hautefage.

Dans cette région il n'y a pas mal de barrages qui produisent de l'électricité et je trouve que cette région a donc contribué au problème d'électricité. Il faudrait bien répandre la production de l'électricité sur toute la France et ne surtout pas viser une région.

Je suis donc contre !!!

Mme Françoise Haers



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux -Éolfi -Corrèze1-

De : "Laurence Hendrickx" <laurence.hendrickx@skynet.be>

Date : 28/01/2019 21:10

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Concerne : **"Parc éolien du Deyroux"**, sur le territoire des communes **de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430)**.

Veillez trouver ci-joint un courrier adressé au Président de la Commission d'Enquête Publique et relatif au projet susmentionné.

Vous remerciant d'avance du suivi que vous accorderez à mon courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurence Hendrickx

507ARCH sprl

Montagne de Saint-Job, 9

1180 Bruxelles

GSM +32.476.24.99.45

TVA BE 0 899 459 323

— Pièces jointes : —

20190128_Lettre opposition projet éolien Corrèze.pdf

30 octets

Laurence Hendrickx, Architecte

Montagne de Saint-job, 9 – 1180 Bruxelles

Résidente de La Paneterie 19430 Gouilles - Elevage d'Alpagas

**Concerne : Enquête publique du projet de parc éolien,
à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du
Deyroux –Corrèze 1»**

Bruxelles le 28/01/2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par la présente, je souhaite m'exprimer au sujet du projet mentionné ci-dessous.

Ayant découvert ce coin de paradis grâce à un ami qui s'y est installé et ayant la ferme intention de pouvoir venir en profiter encore de longues années, je vous écris pour vous signifier ma **ferme opposition** au nouveau projet déposé par les sociétés reprises sous rubrique et actuellement soumis à enquête publique.

Cette opposition est motivée principalement par les raisons suivantes :

- Ce projet n'est **en aucun cas en adéquation avec le paysage rural** et forestier, patrimoine commun, apprécié et revendiqué de tous.
- Ce projet **ne respecte pas le principe de précaution** qui invite à maintenir une distance de minimum 1500m entre les éoliennes et les habitations. Des problèmes de santé touchant des riverains sont, en effet, de plus en plus souvent répertoriés au voisinage de ces parcs éoliens. Accepter le présent projet, constituerait un déni inadmissible de la santé des riverains.
- Plusieurs études scientifiques récentes démontrent que les infrasons produits par ces machines portent un **préjudice majeur à la santé** des riverains ainsi qu'aux animaux tant domestiques que sauvages, et ce dans un rayon pouvant atteindre 5 km en fonction du terrain. (Irritabilité, troubles du sommeil et de l'appétit...)
- Le bruit généré par ces machines est insupportable, Il ne doit pas se calculer uniquement en Db car il se situe dans les **basses fréquences** particulièrement prégnantes et dérangeantes pour les riverains,

- **Les éoliennes implantées à l'intérieur des terres ne sont pas rentables.** Ni en termes de production d'énergie renouvelable ni en termes financier pour les citoyens.

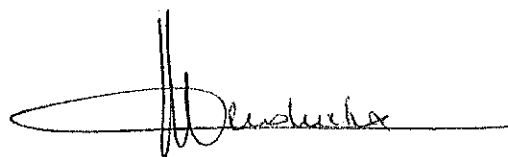
En termes de production d'énergie, **l'intermittence de la production** d'électricité de ces machines n'en fait pas un moyen efficace de production d'électricité et générera, par les adaptations indispensables du réseau et les techniques de stockage illusoires à mettre en œuvre, des coûts prohibitifs à charge du citoyen consommateur. Si le réseau n'est pas adapté et si des moyens de stockages ne sont pas mis en œuvre, ces modes de production instables **devront**, à termes et pour pouvoir être pris en compte dans nos bilans de production, **être compensés par des systèmes de productions à démarrage rapide**, et donc à base d'énergie fossile.

En termes financiers, la région ne se prête pas à ce type d'énergie renouvelable qui ne sera dès lors **pas rentable** (ni pour l'état ni pour le citoyen). Le seul intérêt de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux –Corrèze 1 » est de **tirer profit de la législation imposant le rachat en priorité d'énergie éolienne** et ce à des tarifs autrement plus avantageux que d'autres sources d'énergies renouvelables (hydraulique par exemple)

- **Aucune information fiable** n'est communiquée sur ce qui se passera en fin de vie de ces éoliennes (à savoir dans 20 ans) et à qui incombera la charge du **démantèlement**. Aucune garantie n'est donnée sur l'excavation des fondations en béton qui pollueront nos sols.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.



Laurence Hendrickx

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du projet de parc éolien du Deyroux (19430)
- Correze
De : William Passemard <william.passemard@gmail.com>
Date : 28/01/2019 21:10
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le President de la commission d'enquête Publique,
Toute personne concernée par ce projet,
Toute personne décisionnaire pour ce projet,

Par ce email je vous informe ma totale opposition a ce projet d'éoliennes en Xantrie.
Vous réalisez une enquête publique qui vous permettra de mieux cerner les incompréhensions et les non arguments pour ce projet hors norme et qui n'est ni écologique, ni respectueux de la Correze, ni respectueux de ses habitants. Comment sera prise la decision sans documenter et analyser tous les aspects - dis 360 - de ce projet? Je vous demande par la meme de reconsidérer en abandonnant simplement ce de projet.

Tout d'abord je suis Marié, 5 enfants, Ingénieur Aéronautique et Automobile, spécialisé dans les turbines et les ensembles tournant très sensibles aux métiers et solutions de la conversion d'énergie et de la transformation a apporter a notre société pour réduire nos émissions de carbone en France et a l'étranger.

J'ai moi meme realiser la plus grosse transformation possible a mon échelle en Correze en limitant au maximum mes déplacements, mes consommations et mes pertes d'energies a tout va qui sont la clé de beaucoup de nos émissions / de nos excès de de pollution. J'ai travaille sur les piles a combustibles, les turbine a gaz au sein de projet subventionné par l'ADEME.

La Correze je l'adore, et avec mes 20 ans d'expériences a l'étranger je vous garantis que le niveau de pollution y est très bas en emission de carbone, en pollution générale, en traitement des déchets,... pourvu que cela dure! il faut donc se focaliser sur l'optimisation de ce que nous avons, et non pas surenchérir avec des solutions peu efficaces et inutiles pour la Correze, et pour la France, et donc pour la planète.

Mes motivations et mes coordonnées vous permettront de me répondre et de m'informer des suites de cette histoire.

1. Peut on parler d'énergie renouvelable?

Ou est l'innovation des éoliennes? La transformation de l'énergie via un turbine a Air nécessite la prise en compte de l'énergie entrante - l'aérodynamique des lieux dans son intégralité, en France la Parc Eolien n'est pas utilisé a des niveau qui justifie ces investissements et ses infrastructures... je voudrais connaitre le rendement des ces installations Ne pas confondre un rendement théorique idéal et le rendement reel ... C'est simple mais on surestime toujours les performances, la réalité est parfois déplorable et un edifice couteux qui ne fabrique pas d'énergie une aberration. la relation est a démontrer avant toute decision - Qu'en est il ?

2. Peut on parler de production d'énergie a grande échelle?

Le gigantisme de ces éoliennes produira t il une énergie nécessaire pour s'affranchir des énergie déjà disponible sur le territoire? Remplaçons nous du gaz, ou du fioul ou de l'électricité NUCLEAIRE par de l'aérien? J'en doute fortement donc quelle est la véracité énergétique de ce projet?

3. Quelles sont les effets secondaires de ces éoliennes ?

L'approche du fonctionnement des éoliennes implique des effets souvent négligés par les lobbyistes intéressés par le gain de la réalisation du projet mais absolument pas par l'ensemble des effets sous estimés comme la mise en ouvre - les tonnes de bétons nécessaire ? le bilan carbone du Chantier a prévoir ? les kilometres de route ? et de toutes les nuisances esthétiques (une belle Correze de monts et de forets) et acoustiques (pour la faune et ses habitants) et d'entretien (une éolienne est en entretien permanent avec ses interventions et reparations....) A t on une etude de chacun de ses sujets? En Correze on arrête le déploiement d'usine pour des grenouilles ou des écrevisses, on force les habitants a des surcouts pour les cuves d'évacuations des eaux usées etc... qu'en est il pour ce projet ?

Quelles sont les etudes sur l'urbanisme local? de la revalorisation du patrimoine ? les dedommagements?

4. Quelles couts sont impliqués a court terme et long terme pour la communauté? et Quelles sont les retombées?

Je suis chef de projet industriel et il doit y avoir un budget prévisionnel - est il possible de le voir et de comprendre le prévisionnel qui y est établi ?

Si le financement peut être simple a trouver je questionnerai l'intérêt du financement par la Region sur ce genre de projet? emploi mais également attractivité, tourisme etc...? par les entreprises privées - l'intérêt vis a vis des riverains ?

et le court-termisme des gains (marge ?) pour certains et la facture sur le long terme des vrais cout de dépollution des sites en fin de vie d'exploitation (qui est responsable ?).

5. Quelles sont les motivations derrière ce projet quant aux entreprises de mise en place? aux actionnaires du projet? et les fournisseurs des éoliennes? et de la société d'exploitation?

Est ce que ces éoliennes sont fabriquées en Correze? en France ? ou dans un pays du tier monde ?

Quelles sont les marges et l'empreinte carbone de la fabrication et de ses transports?

Qui réalisera les gains? les entreprises ou la population bénéficiants de l'électrice gratuite ?

Des questions simple mais qui sont malheureusement jamais documenter avant les decisions... et encore moins faisant bénéficier les habitants des communes ou de la region concernées ...

6. Qui genera l'entretien de ces éoliennes ? a quel cout pour la société? et quelle prevision est faite a ce jour pour estimer la véracité de ce plan de maintenance?

Voila une bonne question ou les entreprises pourront vivre de ces dépenses ... mais qui paiera ? la Region ? les entreprises ? et si ces éoliennes ne fonctionnent pas qui sera

responsable ?

La Corrèze possède dans ces genes la notion de planification de ses ressources, forêts, hydraulique etc ... pour vouloir développer une alternative négligeable pour l'apport énergétique et qui ne résoudra en rien les problèmes d'ordre 1 de la fabrication d'électricité. Je suis contre les projets politiquement correcte et complètement inefficace d'un point de vue énergétique et écologique.

Le 12 Février 2019, Je vais me retrouver sans emploi pour des raisons économique Chinoise ou les petits calculs géopolitique - des lobbyistes -derriere un soi disant sens de l'écologie, sont en train d'accélérer l'empreinte carbone et le tout électrique - la voiture électrique en est un exemple. l'exploitation des terres rare est le VRAI problème - qui se pose la question des désastres irréversibles au nom du transport ZERO Emission ? Quelle sens de la non pollution a un endroit pour encore plus polluer a l'autre? Je ne veux pas d'un projet écologique SANS DIMINUTION de l'empreinte carbone de la société.
Je préférerais la mise en place de filière methane et des transport en commun a faible impact en carbone ...

Merci de ne pas détruire notre richesse - en Corrèze qui est peu (je ne peux pas dire -pas) polluée pour des intérêts purement politique.

Merci pour votre attention, et pour votre prise en compte,

Mes sinceres salutations

William Passemard
Roussille
19160 Lamaziere basse - Corrèze
0601991106
William.passemard@gmail.com

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : RUDY WITTEMANS <RUDYWITTEMANS@hotmail.com>

Date : 28/01/2019 21:59

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Mr Wittemans Rudy, Le Pérol (lieu-dit), 19400 Hautefage (résidence principale)

Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles

Il faut préserver les paysages, la nature, le patrimoine, l'architecture de la Corrèze et respecter la sérénité de cette région, ce qui ne sera pas le cas si le parc éoliennes y viendra.

En plus il y a déjà plusieurs barrages dans cette région, cette région a donc fait sa part pour la production d'électricité.

C'est pour cela que je suis contre ce projet !!!

Mr Wittemans Rudy

[INTERNET] "Parc éolien du Deyroux" - opposition au projet.

Sujet : [INTERNET] "Parc éolien du Deyroux" - opposition au projet.

De : Langlet sophie <langletsophie@hotmail.com>

Date : 29/01/2019 10:48

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Voici un mail avec une lettre d'opposition au projet du "Parc éolien du Deyroux", sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430) et de Mercoeur (19430).

Le contenu (la pièce jointe) de ce mail s'adresse donc à Mr le Président de la commission d'enquête publique "Parc éolien du Deyroux," Mairie , le bourg ,19430 Camps St Mathurin Léobazel.

Pouvez-vous, par retour de mail me confirmer la bonne réception de ce mail.

D'avance merci
Cordialement
Sophie Langlet.

— Pièces jointes : —

enquete publique pr eolien du Deyroux-corrèze.pdf

30 octets

Concerne : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale
« Parc éolien Du Deyroux -Corrèze 1»

Bruxelles, le 28 janvier 2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par la présente, je m'oppose fermement au nouveau projet de Parc Eolien Du Deyroux-Corrèze 1

J'ai eu l'occasion, avec ma famille, de séjourner à la Paneterie durant l'été (élevage d'alpagas La Paneterie 19430 Gouilles)

Nous avons été séduits par l'endroit. La tranquillité, la beauté des lieux, la quiétude des alpagas font de ce lieu, un petit coin de paradis comme il en existe peu. Aussi reculé soit ce lieu pour nous habitants de la Belgique, nous sommes désireux de revenir y passer d'autres séjours et de continuer à faire connaissance avec cette région charmante de France ainsi que de ses habitants.

Mais l'arrivée de plusieurs éoliennes de 200m de haut nous inquiète beaucoup.

Quoi de pire qu'un parc éolien (à part une centrale nucléaire) pour rompre avec l'harmonie et la quiétude d'un endroit.

Qui désire, faire une escapade à moins de 5 km de ces monstres bruyants de 200m de haut ?

Le premier trouble est sans conteste visuel. Plus que dénaturer, ce parc éolien va saccager le paysage rural et forestier de la région en se démarquant complètement sur l'horizon.

Ensuite, le bruit généré par ces machines est important et va rompre avec le calme et la sérénité de Gouilles et d'autres villages avoisinants.

Les éoliennes n'ont pas seulement mauvaise presse auprès de n'importe quel quidam. Les scientifiques se sont déjà penchés sur la question des éoliennes

Plusieurs études scientifiques récentes démontrent que les infrasons produits par ces machines portent un préjudice majeur à la santé des riverains ainsi qu'aux animaux tant domestiques que sauvages (élevage d'alpagas à la Paneterie !!!!), et ce dans un rayon pouvant atteindre 5 km en fonction du terrain. (Irritabilité, troubles du sommeil et de l'appétit...).

Etes-vous dans le déni des risques sanitaires qui peuvent être engendrés par des éoliennes mal implantées, trop proches des habitations ?

Nous avons participé, en famille, à la marche pour le climat de ce dimanche 27 janvier à Bruxelles. Marche qui a rassemblé 70.000 personnes. Je suis éminemment sensible à la question du climat et de l'environnement et je suis totalement de l'avis qu'il faut agir aujourd'hui. Mais je ne crois pas aux actions non concertées. Agir dans l'intérêt de ce bien commun qu'est la nature ne peut pas commencer par la dégradation de celle-ci.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signature,

nom prénom,

Adresse.



.....Langlet Sophie / Place du Home 8 - 1083 Bruxelles - Belgique

Concerne : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux –Corrèze 1»

Darazac..le 29/01/2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par la présente, je marque mon opposition au nouveau projet déposé par les sociétés Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux –Corrèze 1» relatif à la création d'un parc éolien partagé sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercœur (19430) et actuellement soumis à enquête publique.

Ceci pour les motifs suivants :

- ce projet entraîne la destruction de l'environnement et du cadre de vie des habitants des communes concernées :

- du fait de la dimension des éoliennes (200 m) et de son caractère industriel dans un paysage rural et forestier préservé jusqu'alors par ses habitants et les collectivités.
- Du fait des pollutions qu'il va entraîner : Visuelle, mouvement permanent des pales, lumières, emprise au sol de structures ... problèmes de santé : pollution sonore –infrasons, pour les humains et les animaux de ferme... (des études scientifiques l'ont démontré ainsi que les témoignages de riverains actuels de ces aérogénérateurs installés en France)
- Du fait de la dégradation de la faune, ou de sa destruction probable, notamment des espèces d'oiseaux et des espèces protégées.

- de plus, ce projet n'est pas nécessaire au développement du canton de Mercœur ni de la communauté de commune Val Dordogne, la zone des 2 Xaintrie et de la rivière Dordogne Corrèzienne ont largement contribué depuis bientôt 80 ans à la production d'énergie électrique pour la France avec l'installation des barrages sur la Dordogne et la Maronne.

- La rentabilité faible au niveau de la production d'électricité (intermittence du vent et absence de mesure réelle de la production d'électricité produite qui est très inférieure aux capacités annoncées des machines).

- La rentabilité qui est uniquement financière pour les sociétés qui installent et qui exploitent (subventions publiques à la charge des contribuables et mirage de l'énergie verte !) sans aucun apport économique pour les collectivités concernées ni pour leurs habitants au détriment pour 99 ans de la qualité de vie de riverains et de l'environnement de cette région.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

Signature,

nom prénom,

Adresse.

...../GRAFFOILLERE MICHEL / 2 Le Peuch 19220 DARAZAC



Concerne : **Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux –Corrèze 1»**

Darazac..le 29/01/2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par la présente, je marque mon opposition au nouveau projet déposé par les sociétés Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux –Corrèze 1» relatif à la création d'un parc éolien partagé sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercœur (19430) et actuellement soumis à enquête publique.

Ceci pour les motifs suivants :

- ce projet entraîne la destruction de l'environnement et du cadre de vie des habitants des communes concernées :

- du fait de la dimension des éoliennes (200 m) et de son caractère industriel dans un paysage rural et forestier préservé jusqu'alors par ses habitants et les collectivités.
- Du fait des pollutions qu'il va entraîner : Visuelle, mouvement permanent des pales, lumières, emprise au sol de structures ... problèmes de santé : pollution sonore –infrasons, pour les humains et les animaux de ferme... (des études scientifiques l'ont démontré ainsi que les témoignages de riverains actuels de ces aérogénérateurs installés en France)
- Du fait de la dégradation de la faune, ou de sa destruction probable, notamment des espèces d'oiseaux et des espèces protégées.

- de plus, ce projet n'est pas nécessaire au développement du canton de Mercœur ni de la communauté de commune Val Dordogne, la zone des 2 Xaintrie et de la rivière Dordogne Corrèzienne ont largement contribué depuis bientôt 80 ans à la production d'énergie électrique pour la France avec l'installation des barrages sur la Dordogne et la Maronne.

- La rentabilité faible au niveau de la production d'électricité (intermittence du vent et absence de mesure réelle de la production d'électricité produite qui est très inférieure aux capacités annoncées des machines).

- La rentabilité qui est uniquement financière pour les sociétés qui installent et qui exploitent (subventions publiques à la charge des contribuables et mirage de l'énergie verte !) sans aucun apport économique pour les collectivités concernées ni pour leurs habitants au détriment pour 99 ans de la qualité de vie de riverains et de l'environnement de cette région.

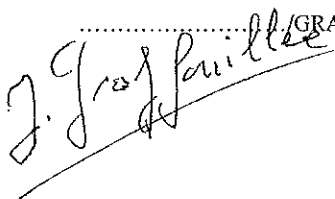
Pour toutes ces raisons, je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

Signature,

nom prénom,

Adresse.



GRAFFOUILLERE Jacqueline née Berche / 2 Le Peuch 19220 DARAZAC

Concerné : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux –Corrèze 1»

Darazac..le 29/01/2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par la présente, je marque mon opposition au nouveau projet déposé par les sociétés Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux –Corrèze 1» relatif à la création d'un parc éolien partagé sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercœur (19430) et actuellement soumis à enquête publique.

Ceci pour les motifs suivants :

- ce projet entraîne la destruction de l'environnement et du cadre de vie des habitants des communes concernées :

- du fait de la dimension des éoliennes (200 m) et de son caractère industriel dans un paysage rural et forestier préservé jusqu' alors par ses habitants et les collectivités.
- Du fait des pollutions qu'il va entraîner : Visuelle, mouvement permanent des pales, lumières, emprise au sol de structures ... problèmes de santé : pollution sonore –infrasons, pour les humains et les animaux de ferme... (des études scientifiques l'ont démontré ainsi que les témoignages de riverains actuels de ces aérogénérateurs installés en France)
- Du fait de la dégradation de la faune, ou de sa destruction probable, notamment des espèces d'oiseaux et des espèces protégées.

- de plus, ce projet n'est pas nécessaire au développement du canton de Mercœur ni de la communauté de commune Val Dordogne, la zone des 2 Xaintrie et de la rivière Dordogne Corrèzienne ont largement contribué depuis bientôt 80 ans à la production d'énergie électrique pour la France avec l'installation des barrages sur la Dordogne et la Maronne.

- La rentabilité faible au niveau de la production d'électricité (intermittence du vent et absence de mesure réelle de la production d'électricité produite qui est très inférieure aux capacités annoncées des machines).

- La rentabilité qui est uniquement financière pour les sociétés qui installent et qui exploitent (subventions publiques à la charge des contribuables et mirage de l'énergie verte !) sans aucun apport économique pour les collectivités concernées ni pour leurs habitants au détriment pour 99 ans de la qualité de vie de riverains et de l'environnement de cette région.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

Signature,

nom prénom,

Adresse.

...../GRAFFOILLERE Bernadette / 2 Le Peuch 19220 DARAZAC



Sujet : [INTERNET] Parc Éolien du Deyroux-Corrèze1

De : Isa Desmet <isadesmet2@gmail.com>

Date : 29/01/2019 23:30

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur, Madame

J'aimerais protester contre l'implantation d'éoliennes industrielles dans le département de la Corrèze.

Je tiens ce département à cœur grâce à ses réserves naturelles splendides et grâce à sa richesse architecturale qui consiste de bâtiments historiques exceptionnellement bien conservés. Les touristes qui partagent ce même amour pour la région resteront à l'écart dans le futur. Ceci sans mentionner que l'implantation d'éoliennes, qui font plus de 200 mètres de hauteur, aura un impact irréversible sur le paysage et la biodiversité de la région. De plus, il y a peu de vent dans la région, ce qui rendra les éoliennes peu rentabilisantes et inefficaces. Des sources d'énergie verte sont nombreuses dans la région, ce qui rend les éoliennes inutiles.

Bien cordialement,

Isa Desmet,

Bruges, Belgique

Sujet : [INTERNET] Parc Éolien du Deyroux Corrèze 1

De : Xavorrina <mnika.uson@gmail.com>

Date : 30/01/2019 00:07

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

nous sommes une famille qui habite en Corrèze depuis 2013. Nous voulons informer de la notre opposition au projet des éoliennes industrielles en Corrèze. Nous sommes venus en Corrèze justement pour ce beau paysage, plein de nature, avec des énormes forêts, gorges, vallées vierges sans voire aucun projet de cette grandeur. En faisant ce projet, comme des autres qui pourront faire, c'est détruire cette beauté qui rend la Corrèze spéciale, le poumon vert de la France...en plus ce qu'on devrait faire c'est essayer de consommer moins, on gaspille trop d'énergie pour des choses qui ne sont pas indispensables.

On espère que notre voix et celle des habitants corréziens soit prise en compte.

Sujet : [INTERNET] Parc Éolien du Deyroux-Corrèze1
De : Anthony LHERITIER <anthony.lheritier@wanadoo.fr>
Date : 30/01/2019 10:10
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

A l'attention de Mr le Président de la commission d'enquête publique "Parc éolien du Deyroux"

Monsieur,

Nous sommes totalement opposés au projet de parc éolien sur les communes de Mercoeur, Sexcles et Camps.

Nous habitons dans la Châtaigneraie Cantalienne, et malgré un relatif éloignement du site (environ 40 km), nous verrons parfaitement ces éoliennes de chez nous.

Par beau temps, nous allons voir une ligne d'éoliennes dominer les crêtes à l'horizon, et le soir et la nuit nous aurons la nuisance lumineuse de leur clignotement.

Nous vous faisons remarquer que les éoliennes de Saint-Saury, qui mesurent déjà 150 mètres de haut, sont visibles depuis les hauteurs de la plupart des communes voisines d'Aurillac, comme Crandelles ou Ayrens, soit à plus de 60 km du site.

La région Châtaigneraie Cantalienne-Xaintrie, délimitée au nord par les monts du Cantal et à l'ouest par la vallée de la Dordogne, forme une unité culturelle, historique et géographique, avec un paysage magnifique de crêtes et de vallées : c'est toute son identité visuelle qui va être dénaturée par ce projet démesuré. De nombreuses routes très agréables que nous empruntons souvent suivent les lignes de crêtes, comme la D20 qui va de Lacapelle-del-Fraysse jusqu'à Sousceyroac, et nous verrons ces éoliennes apparaître tout au long de ces routes.

La Xaintrie est tout naturellement, de par sa proximité, un endroit où nous allons souvent avec nos enfants et que nous aimons faire découvrir à nos amis. On y apprécie des villages authentiques (Gouilles, Saint-Cirgue-La-Loutre), des découvertes culturelles et historiques (les Tours de Merle, les fermes médiévales de Saint-Julien-Aux-Bois, les gabares de la Dordogne), des sites naturels préservés (gorges de la Maronne, gorges de la Dordogne), des restaurants. Nous venons y faire des promenades, du vélo, de la pêche, y cueillir des champignons.

En particulier, il y a un site situé à proximité immédiate du projet de parc éolien que nous aimons beaucoup et qui va être défiguré : le site naturel des gorges de la Cère.

Le parc est à moins d'un kilomètre du site naturel des gorges de la Cère : nous venons chaque année nous promener sur le chemin de Saint-Jacques qui suit les gorges de la Cère de Siran à Bretenoux, un des plus beaux chemins de la région, d'une richesse exceptionnelle du point de vue de la flore et de la faune. Le chemin est situé sur le versant opposé au parc et remonte en hauteur au niveau de Camps, on va donc voir les éoliennes depuis le chemin.

Nous sommes aussi très inquiets du risque que représentent ces éoliennes pour certaines espèces animales : en premier lieu le Milan Royal, un oiseau majestueux emblématique de la région Châtaigneraie-Xaintrie, menacé et protégé au niveau national, mais aussi de nombreuses espèces de rapaces et de chauve-souris plus rares et plus discrets.

C'est pourquoi, Mr le Président, nous vous renouvelons notre totale opposition à ce projet.

LHERITIER Anthony
Fontbelle

15220 Marcoles
06 99 61 59 36

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 30/01/2019 12:52
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Jacques SCHMIDT

Adresse de messagerie:

j.d.schmidt@orange.fr

Sujet:

Le parc éolien Corrèze 1

Message:

Le principe en lui-même ne me choque pas. Toutefois je suis opposé à ce projet car il se situe, à un endroit ou nous avons de l'électricité grâce à nos barrages . De plus il n'y a pas suffisamment de vent d'ou la hauteur envisagé ce qui détériore le paysage détruisant le cadre de vie actuel

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Gibault Cathy <gibault.cathy@orange.fr>

Date : 30/01/2019 16:23

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je tiens à m'adresser à vous pour vous signifier notre opposition à ce projet de Parc éolien du Deyroux.

A la recherche d'une nouvelle région pour effectuer une reconversion professionnelle, nous avons été conquis par les charmes de la Corrèze et plus précisément par ceux de la Xaintrie.

Nous projetons de reprendre prochainement une affaire d'hébergements insolites située sur la commune de Sexcles et ce projet éolien met en danger notre future activité professionnelle. En effet, il va inévitablement altérer le potentiel touristique de cette zone.

Nous espérons également acheter une maison dans le village de Sexcles et ces éoliennes sont un obstacle à ce nouveau projet de vie par la détérioration du cadre de vie engendré.

Nous sommes donc opposés à ce projet qui compromet gravement notre souhait de venir nous installer à Sexcles.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce message.

Cordialement,

Mme Cathy Gibault

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du Parc Eolien du Deyroux
De : <jjcapelle@orange.fr>
Date : 30/01/2019 17:41
Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaires d'une maison dans le village de Riouzal et après avoir pris connaissance du dossier soumis à l'enquête, nous venons apporter **notre avis défavorable** à ce projet.

De notre maison, une des plus proches du parc, nous aurons une vue « imprenable » sur les 10 machines. Pour l'une d'entre elles, **nous verrons même le mât dans sa totalité.**

Une proposition de loi faite par le député Marc Le Fur d'août 2018 avait pour but de définir une distance minimale entre éoliennes et habitations de 1000 mètres au lieu de 500. Ceci était tout à fait cohérent et compréhensible.

Pourquoi la France n'adopte t-elle pas les conditions de beaucoup de pays européens où cette distance est de 1500 mètres ?

Pourquoi vouloir à tout prix défigurer ce plateau entre les rivières Dordogne, Maronne et Cère ? Surtout qu'après étude, il semblerait que la force ou la régularité du vent ne soit pas suffisante et que pour compenser ce déficit on nous affligerait des « **monstres** » de 200 mètres de hauteur.

Nous ne développerons pas toutes les **nuisances scientifiquement et médicalement reconnues** auxquelles nous serons soumis si ce projet se réalise. Nous nous doutons que vous en êtes conscient et informé, ne serait-ce que par toutes les missives déjà reçues.

Monsieur le Commissaire, après avoir lu toutes ces revendications nous nous permettons une question :

Comment réagiriez-vous à notre place ? **Notre maison est à moins de 700 mètres du parc éolien !**

Nos enfants, petits-enfants et autres membres de notre famille aiment venir se ressourcer dans notre village, ce projet les contrarie beaucoup et ils se posent la question du devenir de cette maison qui en plus perdra de sa valeur marchande.

Merci Monsieur le Commissaire d'avoir pris connaissance de ces quelques lignes et Merci de donner **un avis défavorable** à ce projet, seule solution qui nous permettra de continuer à vivre paisiblement sur notre plateau du Canton de Mercoeur.

Nous espérons aussi que les autorités et élus départementaux prendront en considération les revendications de tous les habitants du Canton, des Maires et conseillers municipaux des trois communes.

Respectueuses Salutations.

J. & J. Capelle
Riouzal
19430 Sexcles.

Sujet : [INTERNET] enquete publique eoliennes de mercoeur

De : "cantou1515@orange.fr" <cantou1515@orange.fr>

Date : 30/01/2019 18:49

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>



complètement oppose a ce projet dans une région ou j'ai des attaches .
c'est la destruction des efforts engagés pour le développement du tourisme
régional ,c'est bien sur la discorde assurée dans le coin ,et les pseudo
retombées financières seront vite
consommées lors des remise en état après démantèlement .
de plus nous sommes dans une region largement productrice voire en auto
suffisance énergétique

les décideurs ne seront plus la pour assumer les inconvénients,c'est encore
une fois scandaleux ,on s'etonne que le pays soit en ébullition ,arrêtons de
rêver et assumons nos décisions .
lantuejoul antoine



Animations GRATUITES pour vos emails Cliquez ici !

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour un parc éolien Camps, Sexcles, Mercoeur.

De : patricia piccirelli <piccirelli.patricia@gmail.com>

Date : 30/01/2019 21:29

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Nous sommes fortement opposés à ce projet d'éoliennes industrielles qui sera implanté sur la commune de Sexcles, face à ma résidence principale.

Le paysage sera détérioré, et en retour nous serons exposés qu' à des nuisances.

Le 30 janvier 2019

Jean Fournier

Le Mas 19430 Sexcles.